



ETUDE SOCIO ECONOMIQUE REALISEE DANS LE
CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET
COMMUNALE DE DJOUM



Propriété forestière de la Commune de DJOUM

Table des matières

1.	Introduction	7
2.	Contexte institutionnel et justification	8
3.	Objectifs de l'étude.....	9
4.	Méthodologie.....	10
4.1.	Analyse documentaire	10
4.2.	Briefing, information des populations et collecte des données auprès des autorités administratives.....	11
4.3.	Rencontre avec les partenaires de développement.....	11
4.4.	Choix des animateurs et formations	11
4.5.	Collecte des données à l'échelle des communautés	11
4.5.1.	Les réunions/enquêtes villageoises.....	11
4.5.1.1.	Réunions collectives.....	11
4.5.1.2.	Réunions informelles	12
4.5.1.3.	Enquêtes individuelles.....	12
4.5.2.	Identification des acteurs.....	12
4.5.3.	Cartographie participative et relevés GPS	12
4.6.	Outils d'enquête et équipement	13
4.7.	Equipe de mission	13
4.8.	Réunion de restitution.....	14
4.9.	Analyse des données et rédaction du rapport	14
5.	Analyse des résultats	15
5.1.	Le milieu physique	15
5.1.1.	Localisation	15
5.1.2.	Relief	16
5.1.3.	Climat	16
5.1.4.	Hydrographie.....	16
5.1.5.	Pédologie	16
5.1.6.	Ressources floristiques	16
5.1.7.	Ressources fauniques.....	17
5.2.	Environnement Socio-Economique.....	17
5.2.1.	Historique des peuplements ethniques	17
5.2.2.	Caractéristiques démographiques.....	18
5.2.2.1.	Structure de la population et migrations	18
5.2.2.2.	Groupes ethniques	20
5.2.3.	Habitation et conditions de vie des populations.....	21

5.3.	Organisations sociales et institutionnelles	22
5.3.1.	Administration communale	22
5.3.1.1.	Le conseil municipal	22
5.3.1.2.	L'exécutif communal	23
5.3.1.3.	Difficultés de mobilisation des ressources communales.....	24
5.3.2.	Organigramme communal.....	25
5.4.	Modèle d'organisation traditionnelle	26
5.5.	Système d'accès au foncier.....	26
5.6.	Structures d'aide au développement local	27
5.6.1.	Organisations d'appui basées au niveau de la ville de Djoum.....	27
5.6.1.1.	APIFED.....	27
5.6.1.2.	AGEFO-BAKA	27
5.6.1.3.	EQUIFOR	28
5.6.1.4.	Association les bons Samaritains de Djoum.....	28
5.6.1.5.	SFID SA.....	28
5.6.2.	Associations identifiées des les villages étudiés	29
5.6.3.	Autres institution sociale et ONG.....	29
5.6.4.	Religions et croyances	30
5.7.	Les infrastructures de base	30
5.7.1.	Les infrastructures scolaires.....	30
5.7.2.	La Santé.....	31
5.7.3.	L'Electricité.....	31
5.7.4.	L'eau	32
5.7.5.	La Communication	33
5.7.6.	Le Réseau routier.....	33
5.8.	Activités économiques et flux commerciaux	34
	Caractéristiques organisationnelles de la filière 'N'doo'	34
5.8.1.	Activités industrielles.....	35
5.8.2.	Marchés et commerces locaux.....	35
5.8.3.	Destination des produits de la chasse et de collecte.....	35
5.9.	Systèmes de production villageois.....	36
5.9.1.	L'agriculture.....	36
5.9.1.1.	Cultures de rentes	36
5.9.1.2.	Cultures vivrières.....	37
5.9.1.3.	Calendrier agricole	38
5.9.1.	L'Artisanat	38

5.9.2.	La chasse.....	39
5.9.3.	La pêche	41
5.9.4.	L'élevage.....	41
5.9.5.	Utilisation des ressources forestières.....	42
5.10.	Utilisations non durables des ressources	42
5.10.1.	Produits vivriers :	42
5.10.2.	Cultures de rente	43
5.10.3.	Ressources fauniques	43
5.10.4.	Ressources ligneuses et PFNL.....	44
5.11.	Occupation spatiale des activités des populations.....	44
5.11.1.	Cartographie des terroirs villageois.....	44
5.11.2.	Les campements mixtes	44
5.11.3.	Les cacaoyères présentes dans la FCD	45
5.11.4.	Difficultés rencontrées	45
6.	Activités prioritaires identifiées dans le PDC (2005) et le PDCD (2008).....	8
6.1.	Renforcement du tissu de production animale et végétale	8
6.2.	Appui au secteur éducatif et à l'emploi des jeunes.....	9
6.3.	Appui à la gestion responsable des ressources.....	9
6.4.	Améliorer le système de couverture sanitaire.....	9
7.	Prescriptions sociales et recommandations pour l'aménagement de la forêt communale de Djoum	9
7.1.	Ressources ligneuses.....	9
7.2.	Ressources non ligneuses.....	10
7.3.	Ressources fauniques	11
7.4.	Ressources en eau.....	11
7.5.	Matérialisation des limites de la FCD.....	11
7.6.	Agriculture	11
7.7.	Aspects socio-économiques et développement.....	12
7.8.	Impacts positifs escomptés de l'aménagement de la FCD	13
8.	Conclusion	14
9.	Références bibliographiques	16

Table des Figures

Figure 1.	Identification et relevé GPS des sites d'activités des populations sur la base de la cartographie participative	13
Figure 2.	Localisation de la forêt communale de Djoum.....	15
Figure 3.	Densité de la population dans les villages étudiés	19

Figure 4.	Pyramide des âges.....	20
Figure 5.	Famille Baka en route vers le campement agricole de 'Medjen' situé dans la FCD	20
Figure 6.	Répartition/Représentation ethnique dans les villages riverains à la FCD	21
Figure 7.	Types d'habitation n° 1 et 2 et campements baka de Meyos Obam sur l'axe Zaman et de Mebane I sur l'axe Fang de type n°3 et 4.....	21
Figure 8.	Mendo Julie Conseiller municipale Baka.....	22
Figure 9.	Aperçu de la ville de Djoum.....	22
Figure 10.	Stade de football dans la communauté de Djoum.....	30
Figure 11.	Infrastructures scolaires par villages	31
Figure 12.	Ecole primaire Baka de Minko'o	31
Figure 13.	Forage villageois	32
Figure 14.	Répartition des points d'approvisionnement en eau potable fonctionnels dans les villages étudiés	32
Figure 15.	Fonctionnalité des points d'approvisionnement.....	33
Figure 16.	Pont au-dessus de la rivière Miété	34
Figure 17.	Processus de transformation des amandes de Nd'oo	34
Figure 18.	Cacaoyère abandonnée et cacaoyère entretenue.....	36
Figure 19.	Processus de transformation (séchage des fèves) des cabosses récoltées	37
Figure 20.	Cultures vivrières rencontrées dans les villages riverains à la FCD (bananeraie, ignames, arachides, manioc).....	37
Figure 21.	Processus de transformation du concombre	38
Figure 22.	Céphalophe bleu capturé dans un piège, villageois au retour de la chasse et pangolin relevé d'une ligne de piège.....	41
Figure 23.	Campement de pêche et campement agricole.....	41
Figure 24.	Récolte des PFNL (champignons « viot » en patois, vin de palme et noix de kola)	42
Figure 25.	Animal non consommé et horde de chiens de chasse	43
Figure 26.	Coupes de bois illégales à l'intérieur du massif forestier communal	44
Figure 27.	Matérialisation des limites de la forêt communale de Djoum (Médinof).....	45
Figure 28.	Occupation spatiale des activités villageoises.....	46
Figure 29.	Rocher d'Akom (site d'intérêt particulier).....	8

Liste des Tableaux

Tableau 1.	Structure de la population par village étudié.....	18
Tableau 2.	Liste des Associations présentes dans les 17 villages riverains à la FCD	29
Tableau 3.	Prix de vente des différents produits agricoles cultivés dans la zone d'étude	37
Tableau 4.	Calendrier agricole	38
Tableau 5.	Liste des espèces chassées par les villageois	40
Tableau 6.	Prix de vente des animaux domestiques.....	41

Liste des Acronymes

AGEFO Action de gestion Durable des Forêts en intégrant les populations Baka

APIFED

CAC Centimes Additionnels Communaux

CED Centre pour l'environnement et le Développement

CIFAN Centre d'Instruction des forces Armées Nationales

CITES Convention sur le Commerce Internationale des espèces de Faune et de Flore Sauvage menacées d'extinctions

CPF Comité Paysan Forêt

CTD Collectivités Territoriales Décentralisées

CTFC Centre Technique de la Forêt Communale

DED Deutscher Entwicklungsdienst (Service Allemand de Développement)

DFNP Domaine Forestier Non Permanent

DFP Domaine Forestier Permanent

DME Diamètre Minimum Exploitation

ESE Etude Socio-économique

FCD Forêt Communale de Djoum

FAO Food and Agricultural Organisation

FEICOM Fonds Spécial d'Equipement et d'Intervention Communale

GIC Groupe d'Initiative Commune

GPS Global Positionning System

MINFOF Ministère des forêts et de la faune

MINADER Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

ONG Organisation Non Gouvernementale

PA Plan d'Aménagement

PDC Plan de Développement Communal

PDCD Projet de Développement de la Commune de Djoum

PDL Plan de Développement Local

PFNL Produit Forestier Non Ligneux

PNDP Programme National de Développement Participatif

RFA Redevances Forestières Annuelles

SAR SM Section artisanale Section Ménagère

SFID Société Forestière Industrielle de la Doumé

SIBM Société Industrielle des Bois MJP et Frère

UFA Unité Forestière d'Aménagement

Introduction

La loi forestière de 1994 marque un réel souci de décentralisation dans la gestion des ressources forestières. On voit apparaître le concept de forêt communautaire (DFNP) et des forêts communales (DFP). Ainsi, les communes ont la possibilité d'acquérir et de gérer une partie du domaine forestier permanent (art 20, loi 1994) pour leur propre compte. A cet effet, la commune peut disposer de toutes les ressources fauniques et floristiques qui s'y trouvent à condition de respecter le plan d'aménagement élaboré pour la gestion durable du massif forestier communal.

L'arrêté N° 2002/ 1070/PM/ du 19 juin 2002 du 1^{er} Ministre classe une portion de 15 270 ha de forêt dans le domaine privé de la commune de Djoum, située dans l'arrondissement du même nom, département de Dja et Lobo, province du Sud Cameroun.

De par son statut de forêt permanente, la gestion de la forêt communale nécessite donc l'élaboration et l'approbation d'un plan d'aménagement qui doit être précédée d'un inventaire multi ressources (essences forestières, flore, faune, PFNL) et d'une étude socio économique qui met en exergue l'occupation spatiale des populations riveraines au massif forestier communal.

Il importe de signaler qu'un travail de diagnostic participatif avait déjà été mené au sein des communautés villageoises de la commune de Djoum. Ces études préalables menées en 2005 par le PNDP visaient la récolte des informations nécessaires à l'élaboration du Plan de Développement Communal pour la période 2006-2011 et des Plans de Développement Locaux des communautés. Les Plans de Développement Opérationnels envisageaient des solutions pour répondre aux problématiques identifiées lors des diagnostics mais n'abordaient pas les aspects liés à la forêt communale ni les données sur l'occupation spatiale des activités menées par les populations. Il était donc question d'actualiser certaines informations et de mettre en évidence les modes d'utilisation de l'espace liés aux activités des populations riveraines dans et autour des limites de la forêt communale de Djoum.

La commune Djoum, chargée de l'élaboration du plan d'aménagement de sa Forêt Communale, a mandaté le Centre Technique de la Forêt communale (CTFC) de réaliser l'étude socio économique, mettant en exergue l'occupation spatiale relative aux activités des populations riveraines au massif forestier communal. Les 4 équipes d'enquêteurs ont parcourus les 17 (dix sept) villages riverains répartis sur les deux axes longeant la forêt communale ;

- l'axe **Djoum – Mintom**, 6 villages riverains : Akom Zaman, Akak, Eleng, Meyos Obam, Mendoung et Efulan ;
- l'axe **Djoum – Oveng**, 11 villages riverains: Nkan, Minko'o, Akontangan, Djop, Doum, Ayene, Mfem, Essong, Alat, Bindoumba et Meban I.

Pour l'identification des activités villageoises au sein du massif communal (FCD) 4 équipes d'enquêteurs ont été déployées sur le terrain (1^{ère} phase de collecte de données, cartographie participative, formulaires d'enquête):

Afin de relever les positions géographiques de ces informations et de compléter les données recueillies par les équipes d'enquêteurs, une deuxième phase de collecte a été planifiée. Cette phase terrain a été réalisée par les membres du CTFC, accompagné par certains enquêteurs et des pisteurs villageois.

La mission s'est terminée par le dépouillement des fiches d'enquête, la restitution des principaux résultats avec l'ensemble des parties prenantes et la rédaction du rapport.

Nous exprimons notre profonde reconnaissance à tous ceux qui ont contribué de prêt ou de loin à l'aboutissement de ce travail et à toutes les populations des dix sept villages ainsi qu'à leurs chefs respectifs pour leur sollicitude, collaboration, accueils et hospitalité, sans oublier les autorités locales.

Une mention particulière au maire et sous préfet de Djoum pour leur disponibilité et collaboration tout au long de ce travail.

1. Contexte institutionnel et justification

Les communes camerounaises présentaient jusqu'à l'adoption des nouvelles lois de la décentralisation en juillet 2004¹, non seulement des compétences mais aussi des moyens limités. Les potentialités de ce nouvel arsenal législatif sont de plusieurs ordres pour le développement de la commune de Djoum. En effet, certaines compétences ont été transférées aux collectivités dans les domaines suivants : l'action économique, l'environnement et la gestion des ressources naturelles dont la forêt communale, la planification, l'aménagement du territoire, l'urbanisme et l'habitat, le développement sanitaire et social, l'éducation, l'alphabétisation et la formation professionnelle, la jeunesse, les sports et les loisirs, ainsi que la culture et la promotion des langues nationales, octroyant ainsi aux communes, un vaste champ de compétences.

Dans ce contexte, la loi n°2004/017 dans les dispositions générales et en son article 4, précise les missions des collectivités en mentionnant "*la promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif*" tout en confirmant l'autonomie administrative et financière de ces entités territoriales. Cette dernière confirmation pose effectivement un problème dans la mise en œuvre des compétences transférées en ce sens que les CTD ne disposent pas facilement des moyens techniques et financiers² qui avaient été prévus par l'Etat pour mener à bien leurs nouvelles responsabilités³.

Il faut alors imaginer toutes les opportunités de mobilisation de ressources, tant au niveau de l'amélioration de la perception des recettes municipales qu'au niveau des revenus extérieurs, tels que la RFA ou les bénéfices tirés de l'exploitation des forêts communales.

Dans le contexte des RFA⁴ perçues par les communes, comme c'est le cas pour Djoum, il est essentiel qu'elles puissent concourir aux charges de fonctionnement et d'investissement liées aux nouvelles responsabilités communales.

En plus de la RFA et en attendant les prochaines recettes issues de la mise en œuvre du PA de la FCD, la Commune de Djoum s'est engagée à impulser son développement à partir des ressources d'autres acteurs (PDCD, 2008).

L'arrêté N° 2002/ 1070/PM/ du 19 juin 2002 du 1^{er} Ministre classe une portion de 15 270 ha de forêt dans le domaine privé de la commune de Djoum. Les forêts communales tout comme les UFA, font parties du domaine forestier permanent (art 21 de la loi 1994) et à ce titre, doivent faire l'objet d'un plan d'aménagement (art 22 de la loi 1994). Contrairement aux UFA qui disposent d'une convention provisoire d'exploitation d'une durée de trois ans pendant laquelle elles financent l'élaboration du PA, les forêts communales ne peuvent démarrer les travaux d'exploitation qu'après leur PA validé par le MINFOF.

Le plan d'aménagement est réalisé sur la base de différentes études préalables : les inventaires des essences forestières, fauniques et floristiques, ainsi qu'une étude socio économique identifiant spatialement l'ensemble des activités réalisées par les différentes parties prenantes, dans le massif forestier communal.

¹ Loi n°2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la décentralisation, loi n°2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes et loi n°2004/019 fixant les règles applicables aux régions

² Recrutement de personnel ou demande d'affectation ou de détachement de fonctionnaires et agents de l'Etat (statut de la fonction publique maintenu), la mise à la disposition des CTD de l'ensemble des biens meubles et immeubles, les ressources fiscales et/ou dotations fixées annuellement par la loi des finances, les dotations spéciales aux CTD démunies (péréquation entre les entités décentralisées assurée).

³ Le transfert des ressources et moyens de l'Etat aux CTD suit les principes de subsidiarité, de progressivité et de complémentarité.

⁴ Les montants de la RFA versée aux communes varient au prorata de la superficie forestière sise dans les limites administratives communales. Les redevances perçues par les communes et communautés, respectivement 40 % et 10 % de la RFA totale versée à l'Etat, fluctuent entre 770 millions (commune de Mindourou) et 600.000 FCFA (commune de Nanga Eboko). La commune de Djoum perçoit environ 300 millions de RFA.

Les informations relatives aux systèmes de production, activités liées aux ressources forestières, à l'occupation géographique, sont analysées pour la formulation des recommandations et mesures sociales spécifiques au contexte de l'aménagement de la forêt communale de Djoum.

L'aménagement d'une forêt communale, comparativement à celui des UFA, doit donc tenir compte, beaucoup plus strictement, des aspects socio-économiques rencontrés dans l'environnement immédiat de la forêt. Les directives qui doivent figurer dans le PA, nécessitent de prendre en considération toutes les activités génératrices de revenus liées à l'usage des ressources forestières présentes au sein du massif communal. En effet, le développement d'initiatives de valorisation de ces produits forestiers doit clairement apparaître dans le PA, au même titre que les aspects relatifs à l'exploitation du bois d'œuvre.

Avec l'adoption des textes d'application de ces deux lois (forestière et décentralisation) et les importants revenus additionnels qui en découlent, on peut supposer que les communes pourront investir leurs ressources financières dans les secteurs du développement des initiatives d'investissement local (micro-entrepreneuriat, industrie de transformation, filières de commercialisation,...), et de ce fait, de l'amélioration du cadre et des conditions de vie des populations. Même s'il faut relever que ces compétences transférées sont quelque peu vagues, la promotion du développement économique, social, sanitaire, éducatif, culturel et sportif est un défi à relever par l'exécutif et les responsables communaux de Djoum.

2. Objectifs de l'étude

L'objectif global est donc d'évaluer la situation socio-économique de la zone forestière concernée par l'aménagement (focalisée sur les 17 villages riverains au massif), afin de mieux intégrer les composantes économiques et sociales dans le plan d'aménagement de la FCD.

Les objectifs spécifiques sont :

- Mettre en évidence les différentes activités des populations (systèmes de production ou de collecte destinés à l'autoconsommation et au commerce) et le degré de dépendance de celles-ci vis-à-vis de la forêt communale ;
- Décrire les organisations sociales et institutionnelles de la commune et des communautés, les caractéristiques historiques, sociales, démographiques, ethniques des villages concernés ;
- Identifier les relations existantes entre les villages et les institutions extérieures ;
- Recenser les infrastructures socio-économiques fonctionnelles et non fonctionnelles ;
- Saisir les priorités de développement des communautés ;
- Inventorier les produits naturels ligneux et non ligneux collectés/consommés/transformés/commercialisés traditionnellement par les populations locales et analyser les filières d'approvisionnement de ces différents produits ;
- Identifier les modalités d'accès et de gestion des ressources forestières et les conflits potentiels liés à l'usage de ces ressources ;
- Conduire la cartographie participative des zones d'accès au massif forestier et les limites d'occupation des populations (consultations et relevés GPS des zones de terroir) ;
- Examiner les possibilités et contraintes à la coexistence durable entre les vocations attribuées à la FCD et les activités menées par les populations ;
- Recenser les structures de gestion villageoises capables d'assurer certaines activités dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'aménagement de la FCD (Comités Paysans Forêt), les différents leaders villageois susceptibles d'influencer l'aménagement, les acteurs ou organismes d'accompagnement des populations pour le développement ;

- Identifier les potentiels impacts positifs et négatifs de l'aménagement de la FCD (évaluation des risques, impacts environnementaux directs et indirects de l'exploitation forestière, équilibre social et qualité de vie des populations concernées) ;
- Vérifier et documenter les perceptions et attentes des villages concernés par rapport à l'aménagement de la forêt communale et proposer les prescriptions sociales d'aménagement en vue d'une utilisation adéquate et durable de l'espace forestier (activités alternatives) ;
- Identifier les zones des anciennes activités d'exploitation dans la FCD et les personnes physiques ou morales menant des activités agricoles à l'intérieur de la FC ;

3. Méthodologie

La méthodologie adoptée pour réaliser la présente étude s'est voulue participative. En effet, l'enjeu social lié à l'aménagement d'une forêt communale nécessite l'implication des acteurs de développement de la zone d'intervention. L'ensemble des partenaires intervenant dans la zone d'étude ont été rencontrés. La contribution de la société civile à l'étude socio-économique a permis une meilleure assimilation du concept de foresterie communale et d'aménagement, la bonne diffusion de l'information au niveau local mais également la prise en compte de certaines activités génératrices de revenus ayant trait aux ressources forestières. Leurs bonnes connaissances du milieu de travail et de la dynamique des populations avec lesquelles ces ONG et projets ont l'habitude de travailler sont des portes d'entrée pour lancer le processus d'aménagement participatif.

Une fois ces partenaires impliqués, la mise en œuvre des activités planifiées par la commune pourra être facilitée grâce à l'appui qu'ils pourront apporter lors des échanges entre les populations limitrophes à la FCD et les responsables de la cellule de foresterie communale.

L'analyse documentaire a tenu compte de la littérature existante dans le domaine de la foresterie communale. Après la phase bibliographique, le briefing avec le représentant de la cellule de foresterie communale a permis de cadrer le programme de travail de l'étude et le recrutement des animateurs issus d'une part, d'ONG locales et d'autre part, du pôle étudiant de la municipalité. Les animateurs ont ensuite suivi une formation bien spécifique aux concepts d'enquêtes socio-économiques et collecte de données géographiques au moyen de la cartographie participative et des relevés GPS. Le débriefing avec les animateurs a clôturé la phase de terrain et débouché sur la préparation de la réunion de restitution des principaux résultats auprès des autorités traditionnelles et administratives.

3.1. Analyse documentaire

La documentation consultée pour mener à bien les différentes étapes de l'étude socio-économique s'organise autour des thématiques suivantes :

- L'ESE préalable à l'aménagement de la forêt communale de Nguti, province du Sud-Ouest,
- La littérature sur le milieu biophysique et humain,
- Les études sur les potentialités fauniques des autres concessions forestières, réserves et UFA,
- Les diagnostics participatifs de la commune et des communautés réalisés par le PNDP,
- Le projet de développement de l'arrondissement de Djoum facilité par la SFID,
- Les photographies aériennes ainsi que des images satellites couvrant la zone,
- Le plan de zonage du territoire forestier méridional.

3.2. Briefing, information des populations et collecte des données auprès des autorités administratives

Avant l'arrivée des consultants du CTFC à Djoum, une proposition de planning de mission ainsi qu'une lettre d'information des populations ont été envoyées au maire de Djoum pour avis et soumises au sous-préfet.

Le briefing de l'ESE s'est déroulé en compagnie du représentant de la cellule de foresterie communale, Monsieur Atouba Jacques. Les aspects logistiques ont été abordés et les directives quant à la collecte des données relatives à la commune de Djoum lui ont ensuite été détaillées. Le déroulement des entretiens avec les services administratifs déconcentrés (éducation, santé, MINFOF, MINATD,..) devait être planifié à cet effet.

Les autorités administratives de Djoum ont été rencontrées pour recevoir leur avis et amender le programme de mission en conséquence. Le courrier d'information des 17 chefs de villages riverains à la FCD ainsi que les 2 chefs de canton, Zaman et Fang, ont ensuite reçu le message porté du sous préfet et du 1^{er} adjoint au maire de la commune de Djoum, annonçant le démarrage des activités relatives à l'ESE qui allaient être menées dans les différents terroirs villageois.

3.3. Rencontre avec les partenaires de développement

Après le briefing de l'ESE, l'équipe de mission a pris contact avec l'ensemble des acteurs de la société civile et autres structures intervenant dans la localité de Djoum et ses environs. Les ONG APIFED, CED, le projet AGEFO Baka, l'antenne Sud de la SNV, le projet ECOFAC et la société forestière privée 'SFID' ont été approchés.

Les échanges et discussions avec le personnel de la SFID concernant le projet de développement de l'arrondissement de Djoum, a mis en évidence certains aspects socio-économiques influents pour l'étude qui allait être menée, ainsi que les perspectives de développement prioritaires identifiées lors de la tenue des plates forme de concertation multi acteurs, dirigées par le sous-préfet.

3.4. Choix des animateurs et formations

Les équipes d'animateurs ont ensuite été sélectionnées avec l'aide du responsable de la cellule de foresterie communale.

Les 6 animateurs retenus pour la première phase de l'ESE ont ensuite été formés sur les différentes techniques d'enquêtes socio-économiques, la cartographie participative ainsi que les concepts fondamentaux de foresterie communale avec réglementations et argumentations à l'appui.

Au cours de cette journée de formation, les questionnaires ont été parcourus avec les animateurs et des mises en situation ont été réalisées. La répartition des 4 équipes d'animateurs dans les 17 villages riverains à la FCD a départagé l'axe Zaman et l'axe Fang en 2.

3.5. Collecte des données à l'échelle des communautés

3.5.1. Les réunions/enquêtes villageoises

3.5.1.1. Réunions collectives

Dans chaque village, une réunion collective, facilitée par les équipes d'animateurs, a été programmée pour la collecte des informations socio-économiques de base. Au cours de ces réunions, les thèmes suivants ont été abordés et débattus : l'historique du village, les activités des populations au sein en en périphérie du massif forestier communal, les organisations institutionnelles et sociales, les infrastructures communautaires, les modalités d'accès et de gestion des ressources forestières, les filières de commercialisation fonctionnelles, les multiples systèmes de productions, la gestion intégrée d'une forêt communale avec les explications du principal outil de planification utilisé que constitue le plan d'aménagement forestier, le souhait de voir les populations participer aux diverses étapes d'élaboration et de mise en œuvre du PA de la FCD, les retombées économiques et sociales de ce

processus, les attentes des populations, les possibilités et contraintes aux activités de développement, etc.

Ces réunions collectives ont permis de réunir les différentes couches socioprofessionnelles du village pour discuter des enjeux de la foresterie communale et les confronter aux occupations traditionnelles et plus modernes telles que la chasse, l'agriculture de rente, la foresterie communautaire et les initiatives locales qui sont en pleine expansion dans la zone d'étude.

L'approche utilisée pour la tenue de ces réunions a respecté les principes de libre expression et la représentation des différents groupes socioculturels (patriarches, vieux, jeunes, femmes, différents groupes ethniques) pour maximiser la participation de la démarche. Dans certains villages pour lesquels la mixité ethnique l'imposait, les réunions collectives se déroulaient en deux temps, une première phase d'enquête auprès des populations bantoues, une seconde phase d'enquête auprès des populations Bakas.

La liste des participants était dressée pour chaque réunion collectives, ces listes de présence figurent en **Annexe 1**.

3.5.1.2. Réunions informelles

Ces réunions informelles ont été menées lors de la deuxième phase de terrain, avec pour objectif de confronter les résultats des enquêtes villageoises. La méthode de triangulation a été utilisée pour vérifier certaines informations contradictoires et pour aborder des thématiques plus conflictuelles liées à la gestion des ressources naturelles. Ces réunions réunissaient un plus petits nombre de villageois, il s'agissait le plus souvent de groupes de même affinité culturelle ou professionnelle.

3.5.1.3. Enquêtes individuelles

Les enquêtes individuelles étaient conduites pour compléter les réunions informelles ou pour cibler certaines personnes non représentées lors des réunions collectives. En effet, la participation des femmes aux réunions villageoises venait à manquer pour cause d'occupations ménagères ou agricoles (l'ESE s'est déroulée pendant la saison pluvieuse lors de laquelle, le travail aux champs représente la majeure partie de l'occupation des populations). Ces réunions informelles considéraient également les rapports relationnels entre les populations riveraines des différents villages et entre ces populations et les services extérieurs de l'administration communale.

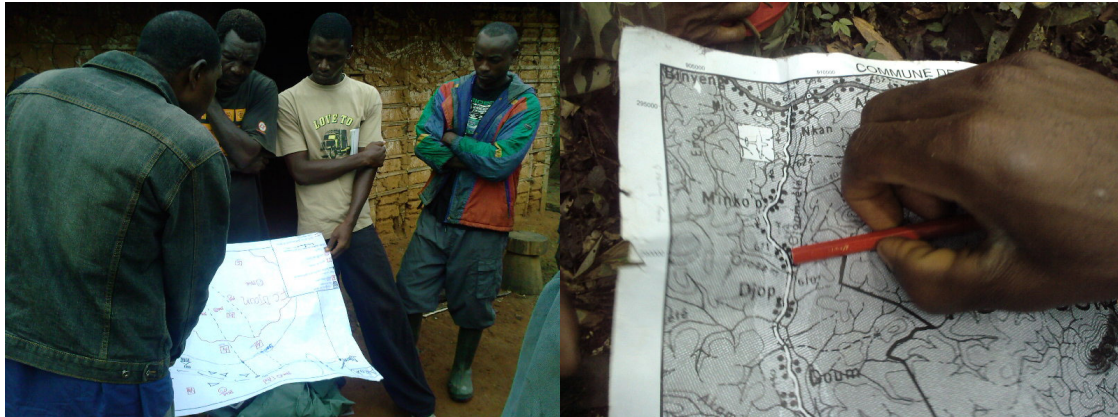
3.5.2. Identification des acteurs

Tout au long des consultations des communautés, certains acteurs qui présentaient une expertise de qualité dans le domaine forêt-environnement ou des connaissances en matière d'initiatives de projet de développement, ont été identifiés. Cette étape du travail était essentielle en ce sens qu'elle permettait de retenir des mesures de gestion adaptées au contexte local.

3.5.3. Cartographies participatives et relevés GPS

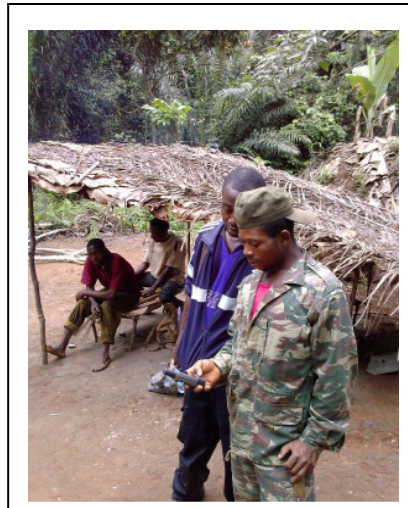
La position des sites d'activités des populations au sein et en périphérie des limites de la FCD a d'abord fait l'objet d'une cartographie participative dirigée par les animateurs lors de la première phase de la mission. Lors de la seconde phase de la mission et sur la base des résultats de ces cartes participatives, les différents points à relever sur le terrain étaient d'abord présentés aux pisteurs afin de maximiser le parcours en forêt pour prendre la position exacte de toutes ces zones d'occupation au GPS.

Figure 1. Identification et relevé GPS des sites d'activités des populations sur la base de la cartographie participative



Ces zones d'occupations relatives aux activités des populations limitrophes au massif forestier nous étaient indiquées par des pisteurs villageois et concernaient les sites de culte ou sites sacrés, les campements de chasse et de pêche, les zones de récolte des PFNL, les sites d'intérêt particulier et certaines exploitations agricoles, principalement celles situées à l'intérieur des limites de la FCD.

La formation des pisteurs et de certains animateurs à l'utilisation de l'outil de géo référencement a été réalisée directement sur le terrain lors de la deuxième phase de la mission.



3.6. Outils d'enquête et équipement

Le matériel utilisé pour la mission (enquêtes et relevés terrain) est le suivant :

- formulaires d'enquête, papier kraft, feutres de couleur, cartes topographiques de localisation et de reconnaissance, contrats de travail pour les animateurs, modules pour la formation et document attestant leur participation.
- 2 GPS de marque GARMIN 60 CSX (traversée satellite de la canopée),
- fiche de relevés des coordonnées géographiques des sites d'occupation (**Annexe 6**),
- logiciel Arcview version 3.3 carte,
- appareil photo Kodak EasyShare C633
- véhicule 4X4 GTZ

3.7. Equipe de mission

L'équipe d'enquête recrutée pour la phase terrain de l'ESE, a suivi une formation préalable et était pilotée par 2 membres du CTFC (aménagiste Centre-Sud et Assistant technique DED). Ces animateurs, au nombre de 6, étaient répartis en 4 équipes. Certains bénéficiaient déjà de l'expérience acquise au sein de l'ONG locales dont ils faisaient partie, les autres étaient étudiants d'un niveau de qualification bac+3. A tout moment de la phase de consultation avec les populations, l'équipe d'animateurs pouvaient contacter Monsieur Atouba Jacques, le responsable de la cellule de foresterie communale, également conseiller communal, qui restait disposé à intervenir en cas de difficultés quelconques.

L'**équipe d'enquêteurs** était donc composée des personnes suivantes :

1. Ntjam Samuel Philippe de APIFED, ONG locale ;
2. Djinang Martial du CED, ONG locale ;
3. Amougou Yves, étudiant de niveau Msc en économie et originaire de la zone ;
4. Evina Aboula Yannick, étudiant et originaires de la zone ;
5. Medjo Faustin, étudiant et originaires de la zone ;
6. Atouba Jacques de la cellule de foresterie communale (données communes)

L'**équipe de formateurs**, également chargée des relevés terrain, était constituée des 2 membres du CTFC :

7. Ngoa Elie Olivier, aménagiste Centre-Sud du CTFC et
8. Ghysels Aurélie, Assistant technique DED/CTFC.

3.8. Réunion de restitution

La réunion de restitution a été organisée aux termes des travaux de consultation et de relevés terrain, les questions étaient débattues en langue locale. Au préalable, les questionnaires d'enquête ont été dépouillés et les courriers d'invitation, signé par le sous-préfet ont été envoyés aux chefs de canton, chefs de villages et notables des 17 villages concernés.

Les informations collectées au niveau des communautés et les problématiques locales ont été exposées lors de la restitution, accompagnées par de nombreuses explications présentées par l'équipe du CTFC et complétées par les commentaires du maire de Djoum, délégué départemental du MINFOF. Les sites d'activités des populations qui pouvaient conduire à des conflits ont été identifiés et les mesures pour les éviter ont été proposées.

La grande participation témoignait de l'intérêt des populations concernées par le projet d'aménagement de la forêt communale de Djoum. Etaient présents à la restitution, les chefs de tous les villages, Fangs, Zaman, Kaka, Baka, l'exécutif communal et les responsables des autorités administratives déconcentrées (fiche de présence en **Annexe 3**).

3.9. Analyse des données et rédaction du rapport

Une fois rentré sur Yaoundé, les consultants ont traités les informations collectées sur le terrain pour entreprendre la rédaction du rapport d'étude.

4. Analyse des résultats

4.1. Le milieu physique

4.1.1. Localisation

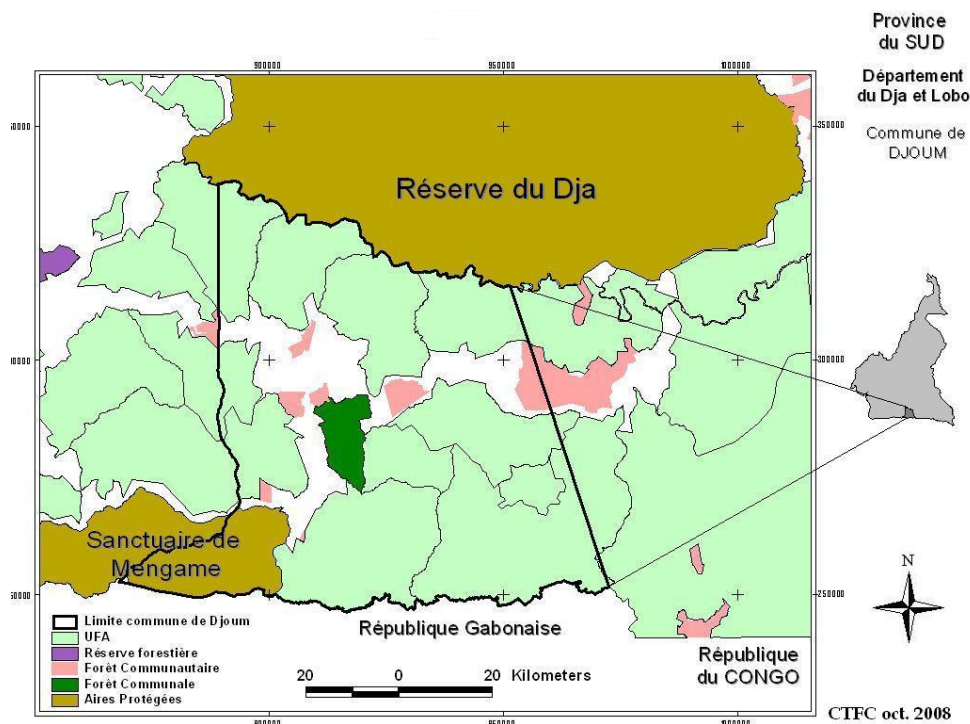
Située dans la province du Sud, département de Dja et Lobo, arrondissement de Djoum, à 2° 39'50" de latitude Nord et 12° 40'02" de longitude Est, la commune de Djoum couvre une superficie de 8000 km². Elle est distante de Sangmélima, le chef lieu du département d'environ 105 km et est limitrophe :

- Au Nord par le fleuve Dja,
- Au Sud par l'arrondissement d'Oveng,
- A l'Est par l'arrondissement de Mintom,
- A l'Ouest par la commune de Meyomessi,

La forêt communale de Djoum est matérialisée par des limites naturelles. Au Nord-Est, la FCD est limitée par la rivière Amvye'eu. L'axe Est et Sud Est sont respectivement délimités par les rivières Lazibi et Leidjo qui sépare la FCD de l'UFA 09-004 a, attribuée à SOCIB et exploitée par la SFID. La limite Ouest de la FCD était matérialisée par la rivière Miété, limite datant du plan de zonage forestier national de 1996. Cette limite a été rectifiée en juin 2002 lors du décret de classement de la FCD dans le but d'accorder un espace agro forestier plus important aux populations riveraines pour cultiver leurs champs. La rivière Miété constitue toujours la limite Sud-Ouest mais est relayée par la rivière Otong Bissa dans le prolongement de la limite Ouest. La forêt communale de Djoum est ensuite séparée de la forêt communautaire du village de Nkan au Nord-Ouest par la rivière Ntotok. Le Nord de la FCD est partiellement délimité par la rivière Ngoundou.

La FCD est localisée à 30 km à vol d'oiseau au Sud-Ouest de la réserve du Dja et située à 15 km à vol d'oiseau au Nord-Est du complexe de Nkom-Mengamé anciennement connu sous le nom de sanctuaire à gorille de Mengamé. Une portion du sanctuaire (67.838 ha) a récemment été classée en Parc National de Nkom, laissant 27.723 ha attribués au sanctuaire à gorilles de Mengamé.

Figure 2. Localisation de la forêt communale de Djoum



4.1.2. Relief

Le relief de l'arrondissement de Djoum est assez diversifié. Sa topographie présente des zones de plaines, des vallées et collines. Il s'agit en général d'un relief de plateau, plat à faiblement ondulé, dont l'altitude moyenne varie entre 520 m et 680 m. Les quelques collines observées ont une altitude inférieure à 1 000 m.

4.1.3. Climat

Le climat de la commune de Djoum appartient à celui du domaine équatorial de type guinéen. C'est un climat à quatre saisons du plateau sud camerounais. Sa température moyenne est de 25°C avec une amplitude de 2 à 3°C. Une humidité relative de moyenne annuelle de 81 % et les précipitations oscillent entre 1500 et 3000 mm/an. Il pleut toute l'année avec deux maxima, l'un en septembre (grande saison des pluies) et l'autre en mars-avril (petite saison des pluies) : les maxima se situent en décembre-janvier (grande saison sèche) et en juillet-août (petite saison sèche). On constate d'importants phénomènes de pénuries d'eau potable à certaines périodes de l'année.

4.1.4. Hydrographie

La zone d'étude s'étend sur deux bassins hydrographiques : celui du Dja au Nord et, surtout, celui de l'Ayina au Sud. Les principales rivières sont : Ngoundou, Ntotok, Abiete au nord et se jettent dans le Dja, tandis qu'au sud, outre la rivière Lazibi, Leidjo du côté Est, les rivières Ndameben, Otong Bissa, Nkoulouvena tous affluents de la Miète qui constitue la limite Sud-est de la forêt, et affluents de l'Ayina.

4.1.5. Pédologie

Les sols identifiés dans la commune de Djoum sont des sols ferrallitiques typiques moyennement et fortement désaturés de couleur brun jaune. Ce sont des sols acides caractérisés par une faible teneur en éléments nutritifs et une capacité d'échange en cation relativement basse. Ils ont des teneurs en azote très faibles du fait de la dégradation rapide de la matière organique. Ils sont généralement déficients en phosphore. L'on y retrouve également des sols hydromorphes situés dans les bas fonds ainsi que des sols sableux ou sablo-argileux très pauvres.

Ces sols ont une faible valeur agricole et leur mise en valeur nécessite un investissement important. L'utilisation des engrais sur ces sols doit être accompagnée d'amendement organique et calcique pour améliorer la rétention des nutriments et diminuer l'acidité.

4.1.6. Ressources floristiques

Les formations végétales rencontrées dans la zone d'étude sont celles de la forêt congolaise encore qualifiée de forêt dense humide sempervirente, alternant avec la forêt semi-décidue. La première se caractérise par une forte densité d'arbres à l'hectare et de nombreuses essences de valeurs avec une hauteur de canopée estimée à environ 50 m. Les familles dominantes sont entre autres les Méliacées et Sterculiacées. La seconde, moins complexe que la première au point de vue de la richesse floristique, se caractérise par une hauteur de canopée estimée à 40 m et les familles dominantes sont les Combrétacées, Sterculiacées et Ochnacées, perdant leur feuillage en saison sèche. Parmi les essences présentes dans la zone d'étude, on peut citer : le moabi (*Baillonella toxisperma*), le padouk (*Pterocarpus soyauxii*), le movingui (*Distemonanthus benthamianus*), le tali (*Erythrophleum suaveolens*), le sapelli (*Entandrophragma cylindricum*), le sipo (*Entandrophragma utile*), le bibolo (*Lovoa trichilioides*), l'iroko (*Chlorophora excelsa*), le kossipo (*Entandrophragma candolei*), l'okan (*Cilicodiscus gabonensis*), l'ilomba (*Pycnanthus angolensis*), le fraké (*Terminalia superba*), le bilinga (*Nauclea diderrichii*), etc.

L'importance du réseau hydrographique à certains endroits et l'hydromorphie des sols dans les bas fonds influent sur la végétation qui se caractérise alors par de grandes superficies de forêts marécageuses.

Les PFNL retrouvés dans le massif forestier communal sont nombreux, on y retrouve : le rotin, le bambou, les feuilles de maranthacée et l'okok (*Gnetum africanum*), à côté des arbres à usage domestique dont l'Andok (*Irvingia gabonensis*), le Djangsang (*Riccinodendron heudelottii*), et le moabi (*Baillonella toxisperma*).

4.1.7. Ressources fauniques

D'après les enquêtes participatives on rencontre une faune très diversifiée. On peut citer entre autre : le singe (*Cercopithecus sp*), lièvres, des céphalophes (*Céphalophorus sp*), de pangolins géant (*Manis gigantea*), potamochère (*Potamochoerus porcus*) et l'hylochère, le porcs-épics, l'aulacode (*Thryonomis swinderianus*), la tortue, serpent boa, vipères (*Bitis gabonensis*), etc. Les grands animaux ont disparus dans la forêt riveraine à cause de l'intensité de la chasse et du braconnage. On note malgré cela, la présence de certains grands mammifères à plus de 60 km des villages: c'est le cas de l'éléphant de forêt (*Loxodonta africana cyclotis*), du gorille et du chimpanzé (*Pan troglodytes*). La forte pression exercée sur ces mammifères, notamment sur l'éléphant, provient de la demande en viande de brousse pour approvisionner le centre de la municipalité, la viande d'éléphant étant couramment consommée.

Les rivières sont poissonneuses, la pêche s'effectue à l'aide de la technique de barrage, essentiellement pratiquée par les femmes. L'ethnie des Kaka pratique la grande pêche dans la rivière Dja.

L'analyse des données socio-économiques, collectées sur le terrain nous permet de structurer les résultats qui vont suivre

4.2. Environnement Socio-Economique

L'arrondissement de Djoum est sub-divisé en 3 cantons (Zaman, Bulu et Fang) répartis sur 44 villages et hameaux dont 19 présenteraient moins de 300 habitants. La densité de population ne dépasse pas 6 habitants/km², selon le recensement de 1987. Les groupes ethniques dominants sont les Fang, les Bulu, les Zamane, les Baka et les Kaka.

4.2.1. Historique des peuplements ethniques

Plusieurs migrations ont caractérisé la vie de populations avant la colonisation. Les fangs Baka seraient venus du Gabon et de la Guinée équatoriale fuyant la traite négrière, l'esclavage, les guerres tribales et se sont retrouvés autour de la ville coloniale allemande d'Akoafem avant 1914.

Cette ville coloniale a aussi drainé les populations Kaka et Baya de l'Est Cameroun. Les Kaka seraient venus de la rive droite de la rivière Boumba, à la recherche de meilleures conditions de vie, et des facilités pour écouler leurs produits.

Les Baka se seraient installés dans la zone à la recherche des zones riches en ressources naturelles pour mener leurs diverses activités de chasses, pêche et de cueillette. Les peuples pygmées se sédentarisent tout en restant fortement dépendants des produits de la forêt. Poussés par l'action de partenaires au développement, ils s'organisent pour essayer de tirer les bénéfices de leurs activités autrefois considérées de subsistance comme la collecte des PFNL et de la chasse. Nous avons observé qu'ils pratiquaient aussi mais en moindre mesure, de l'agriculture de rente (cacaoyères). Plusieurs cacaoyères, en plus des leurs sont entretenues par les Baka. Ils vivent aussi de la pêche et des cultures vivrières mais de type moins commercial.

Les Zamanes seraient venus de Zoétélé où l'on trouve encore des racines de cette tribu qui se serait désolidarisée du reste du groupe à la suite des guerres tribales de l'époque précoloniale et s'étaient installés autour d'Akoafem. Après la destruction de cette ville allemande les ancêtres furent forcés par l'administration française en 1926 à s'établir par affinité le long des routes sur les sites actuels vers la ville de Djoum qui fut créée le 21 août 1952.

Ces peuples vivront en paix jusqu' en 1968 date de l'arrivée des rebelles venus du Congo et entraînant beaucoup de membre de la communauté dans le maquis. Ce n'est qu'en 1973 que la paix et la stabilité reviennent dans la communauté.

Les noms des villages traduisent des fait vécu par la communauté ainsi, le village Essong traduit l'abondance des cannes à sucres trouvé sur le site d'implantation, Mebane les huttes dans lesquels vivaient les populations, Alat union des groupes ethniques différents, Ayené village vigile à cause de sa position sur le sommet d'une colline, Akontangan la borne du blanc, Mfem ce clans qui était détesté de tous, etc.

4.2.2. Caractéristiques démographiques

4.2.2.1. Structure de la population et migrations

Un recensement de la population dans les villages riverains par ethnie, lignage, sexe, tranche d'âge, etc. a été mené. En tenant compte des informations comme le taux d'accroissement annuel de la population observé lors du dernier recensement national de la population et de l'habitat, la taille des exploitations agricoles, la durée de la jachère et la superficie de la bande agro forestière. Les résultats obtenus ont permis de faire les projections de la population potentielle de la région au cours des trente prochaines années de la convention définitive et d'estimer la demande des terres agricoles par les riverains.

Les populations qui vivent dans les villages riverains de la FC sont en majorité jeunes, comme le montre le tableau ci après qui résumes les caractéristiques démographiques de la zone.

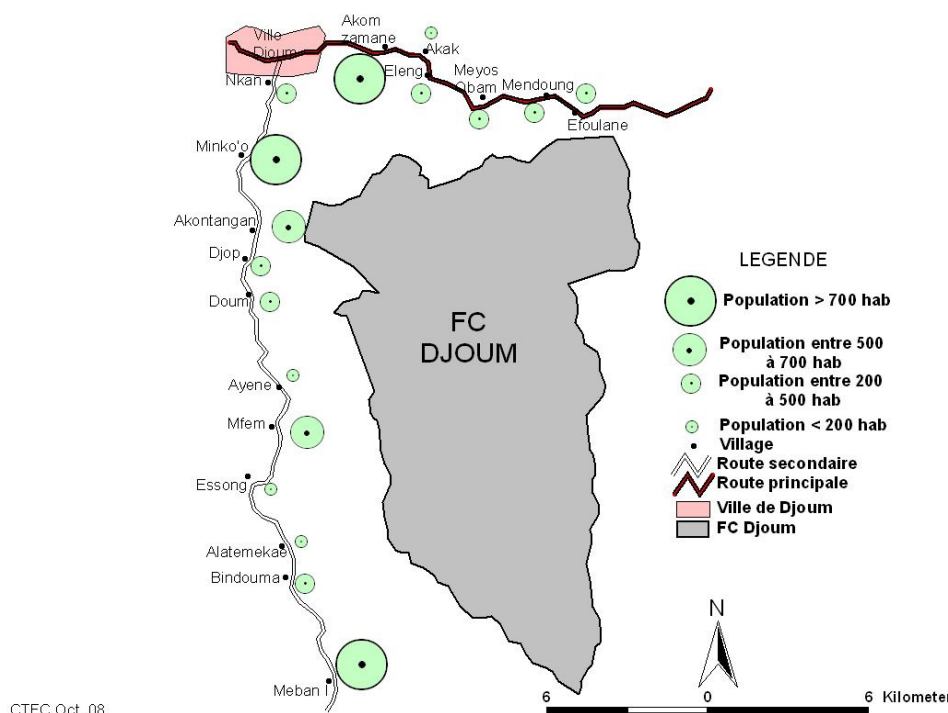
Tableau 1. Structure de la population par village étudié

N°	Nom du Village	Hommes	Femmes	Jeunes	Total
1	Efoulan	84	50	137	271
2	Mendoung	70	60	120	250
3	Meyos Obam	57	65	85	207
4	Eleng	80	40	116	236
5	Akak	12	13	15	40
6	Akom Zaman	300	450	550	1300
7	Nkan	50	60	163	273
8	Minko'o	315	450	391	1156
9	Akontangan	249	258	80	587
10	Djop	104	109	232	445
11	Doum	60	50	100	210
12	Ayene	28	46	49	123
13	Mfem	93	126	412	631
14	Essong	36	50	100	186
15	Alatemekae	50	63	81	194
16	Bindoumba	106	67	91	264

17	Meban I	180	220	360	760
	TOTAL	1874	2177	3082	7133

En observant ces chiffres, le constat d'une proportion d'hommes inférieure à celle des femmes, pourrait trouver son explication dans le phénomène d'exode rural. En effet, les motivations des hommes à se diriger vers les grandes villes sont multiples ; la recherche d'emplois, l'approvisionnement des commerces en produits ou encore, l'écoulement des produits agricoles à des prix plus intéressants. Certains trouvent leur compte en milieu urbain et s'y installent, envoyant alors une part des recettes pécuniaires au village. Cette tendance sera observée tant que les revenus ne seront pas assurés bien qu'avec le développement des filières de commercialisation et l'installation des petites et moyennes industries dans la zone, un flux migratoire inverse pourrait se produire.

Figure 3. Densité de la population dans les villages étudiés

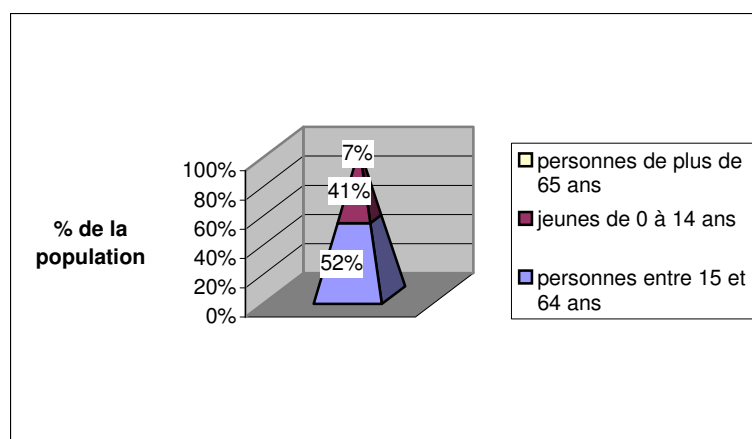


Parmi les 17 villages riverains à la FCD, nous pouvons observer 4 catégories de villages;

- Faible densité de la population, avec moins de 200 habitants
- Densité moyenne, avec la population variant entre 200 et 500 habitants
- Densité de population intermédiaire, avec un nombre d'habitants compris entre 500 et 700
- Forte densité de la population, avec plus de 700 habitants

Les villages densément peuplés sont les villages de Mébane I, localisé au Sud de l'axe Fang, de Minko'o et d'Akom Zaman (1300 habitants) qui sont situés à moins de 6 km du centre de Djoum. Le village le moins peuplé (40 habitants) est le village d'Akak, situé sur l'axe Zaman et caractérisé par l'ethnie des Kaka. En considérant l'emplacement de la forêt communautaire de Nkan (Figure 27) et la largeur de la bande agro-forestière tout autour de la FCD, nous pouvons constater que l'espace accordé aux populations pour l'extension de leurs cultures, n'est pas directement proportionnel à la densité de population dans les villages.

Figure 4. Pyramide des âges



Les jeunes représentent près de la moitié de la population des villages riverains étudiés (41%) et constituent une force de travail considérable qui n'est que faiblement valorisée dans la zone. La population Baka quant à elle, présente une structure beaucoup plus dynamique, avec un pourcentage de moins de 18 ans s'élevant à 54 (PDCD, 2007).

4.2.2.2. Groupes ethniques

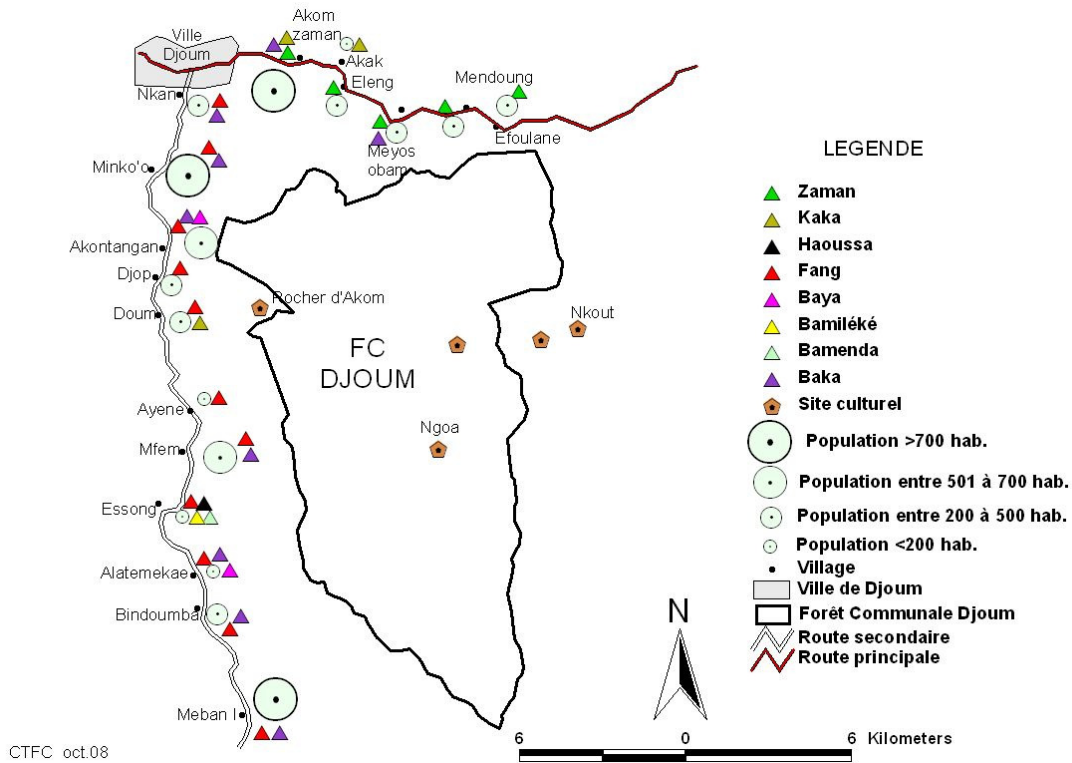
Les ethnies dominantes qui composent les villages périphériques à la FC de Djoum comptent les Fangs (11 villages) et les Zamans (6 villages), également divisées en 2 cantons basés respectivement à Mfem et Efulan. Les ethnies minoritaires sont les Baka, les Kaka et les Baya. Dans le village d'Essong, on rencontre aussi les Bamilékés, les anglophones de Bamenda et les Haoussa.

Figure 5. Famille Baka en route vers le campement agricole de 'Medjen' situé dans la FCD



Les villages mixtes sont plus fréquents, en général composé de 2 ou 3 ethnies. Les villages d'Efulan, de Mendoung et d'Eleng sont exclusivement Zaman.

Figure 6. Répartition/Représentation ethnique dans les villages riverains à la FCD



Les villages de Djop, et d'Ayené presque exclusivement composés de Fangs. Les Kakas sont plus indépendants que les Bakas et se sont regroupés en villages isolés (cas d'Akak et de Doum).

4.2.3. Habitation et conditions de vie des populations

Les habitations qu'on peut observer dans la zone d'étude sont de quatre types ;

- Les maisons en dur (parpaing),
- Les maisons en semi dures (parpaings de terre couverts de ciment),
- Les maisons en terre battue (terre mélangée aux piquets) et
- Les huttes pygmées qui s'observent surtout dans les campements.

Ces dernières ont tendance à être associées aux habitations du troisième type, témoin de la sédentarisation des peuples nomades. Les populations bantoues construisent des habitations qui appartiennent plutôt aux deux premières catégories.

Figure 7. Types d'habitation n°1 et 2 et campements baka de Meyos Obam sur l'axe Zaman et de Mebane I sur l'axe Fang de type n°3 et 4



4.3. Organisations sociales et institutionnelles

4.3.1. Administration communale

La commune de Djoum, créée par Arrêté N°537 du 21 août 1952, d'une superficie de 147 797 ha, comprend 44 villages pour un total de 21.769 habitants. (Données commune 2008).

L'administration communale est structurée avec, à sa tête, le maire, également délégué départemental du MINFOF de Dja et Lobo, ses 2 adjoints et ses 22 conseillers parmi lesquels, 5 femmes sont représentées dont 1 femme Baka.

Figure 8. Mendo Julie Conseiller municipale Baka



D'après les cahiers de comptes administratifs de la commune, les recettes totales perçues en 2007 s'élèvent à 354.937.974 FCFA en baisse par rapport à 2006 (402.040.723 FCFA). Il est à noter que les recettes d'investissement en 2007 étaient nulles et le taux de réalisation annuel, égale à 70, 75 %. Les dépenses totales pour 2007 quant à elles, s'élèvent à 340.270.070 FCFA dont 201.378.394 FCFA de dépenses d'investissement et un taux annuel d'exécution de 67,82 %.

Pour 2008, le budget annuel de la commune s'élève à 349 656 911 FCFA dont 319 893 911 FCFA de recettes fiscales dont plus de 300 millions de RFA et 29 763 000 FCFA de recettes non fiscales dont 25 millions perçus du FEICOM (CAC).

Les charges salariales des employés communaux s'élevaient, pour l'exercice 2005, à 1 210 553 Fcfa pour 14 employés, à 1 333 009 Fcfa en 2006 toujours pour 14 employés, à 1 129 292 Fcfa en 2007 pour 12 employés et s'élèvera à 1 572 968 Fcfa en 2008 pour 18 employés.

La commune a sollicité un prêt de 55 000 000 Fcfa auprès du FEICOM pour l'aménagement ainsi que l'exploitation de la FC et a bénéficié d'un crédit de 30 000 000 pour la construction d'un marché moderne à la sortie de la ville de Djoum en allant à Mintom.

Figure 9. Aperçu de la ville de Djoum



4.3.1.1. Le conseil municipal

Le conseil municipal est composé de 25 membres issus du parti RDPC. Il est représentatif de la diversité ethnique de la population. La composition socio professionnelle du conseil est très diversifiée

et l'on retrouve les universitaires, les fonctionnaires retraités et en service, les opérateurs économiques, et les planteurs, à des proportions sensiblement égales.

Ils ont suivi des formations (colloque, séminaire...) dans le but de renforcer leurs capacités afin de mieux jouer leur rôle de conseiller municipal.

Le conseil municipal se réunit deux fois par an, contrairement aux prescriptions de la loi qui demandent aux conseils municipaux de se réunir quatre fois par an, afin d'être plus proche et plus participatif de la gestion communale.

Le conseil municipal est structuré en cinq commissions à savoir :

- la commission des finances, chargée des questions financières en recettes et en dépenses ;
- la commission des affaires sociales et de la coopération, chargée des questions relatives à la vie sociale, à l'amélioration des conditions de vie, à la promotion des activités sportives et culturelles à la scolarisation des jeunes et à la prévention des maladies;
- la commission des infrastructures en charge des questions liées aux infrastructures communales. Elle se charge également du suivi des réalisations effectuées relativement aux engagements pris dans le PDC et PDCD;
- la commission du développement rural, chargée des questions relatives au développement de la localité, de la promotion des produits agricoles ;
- la commission de l'organisation communautaire et du partenariat, chargée d'organiser des associations et des groupes paysans, de rechercher des partenaires de développement pour la localité, et de promouvoir la coopération décentralisée au niveau national et international.

4.3.1.2. L'exécutif communal

A la tête de l'exécutif, nous avons un Maire assisté de deux adjoints. En dehors du Maire, tous les adjoints résident sur le territoire communal, ce qui ne pose aucun problème de proximité de l'exécutif sur le territoire communal. Selon une note de service portant organisation de la permanence de l'exécutif municipal de la commune de Djoum, les tâches sont réparties de la manière suivante :

Responsabilités du Maire :

- suivi des recouvrements des impôts et taxes des contribuables patentables;
- contrôle des travaux d'infrastructures, d'entretien et de réfection entrepris par la commune ;
- suivi des questions relatives à la santé des populations, aux pandémies et au VIH/SIDA ;
- éducation sanitaire des populations ;
- toutes les questions relatives au développement ;
- supervision et coordination de toutes les activités engagées par la commune ;
- toutes les autres questions non énumérées dans la présente note de service.

Responsabilités du Premier Adjoint :

- recouvrement de l'impôt libératoire sur l'ensemble du territoire de la commune ;
- suivi des travaux d'infrastructures, d'entretien et de réfection entrepris par la commune ;
- suivi des questions relatives à l'état civil ;
- la police des marchés périodiques ;
- suivi des tickets de marché
- suivi des questions relatives aux chefferies.

Responsabilités du Deuxième Adjoint :

- suivi de la réglementation relative à l'insalubrité des concessions privées, des débits de boisson et autres lieux publics ;
- toutes les questions relatives à l'hygiène ;
- gestion du personnel communal ;
- suivi des questions relatives à l'état civil ;
- suivi des relations avec les ONG et autres associations ;
- suivi des questions relatives à l'éducation.

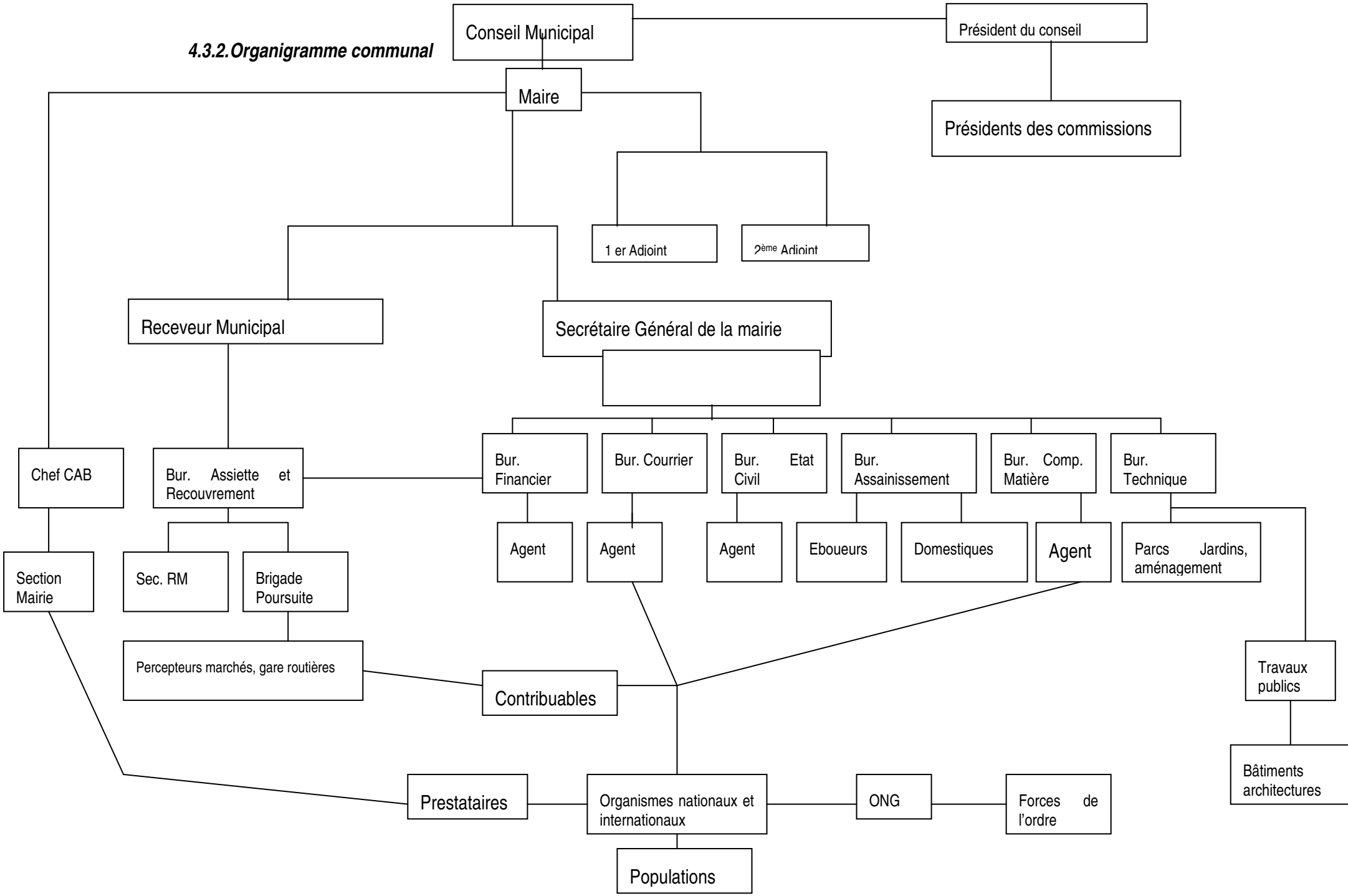
4.3.1.3. Difficultés de mobilisation des ressources communales

Djoum est une commune qui dispose de compétence en matière de mobilisation des ressources. Les quelques difficultés rencontrées dans la mobilisation concernent l'Assiette fiscale qui n'est pas complétée par manque de volonté politique et par la peur d'affronter les électeurs sur le domaine fiscal mais également l'inefficacité due à la moralité douteuse de certains agents de recouvrement. Ces contraintes de mobilisation des ressources créent un manque à gagner pour la commune.

Il existe également un potentiel financier recouvrable, encore non mobilisé tel qu'au niveau des impôts directs avec les taxes sur les activités commerciales et l'exploitation des carrières de graviers et de sable et au niveau de l'impôt libérateur qui concerne plutôt les revenus agricoles (palmeraies) et petits métiers.

L'amélioration de la mobilisation de ces ressources passe d'abord, par la maîtrise de l'assiette fiscale avec l'identification de toutes les activités génératrices de revenus, l'élaboration du fichier des contribuables non encore enregistrés, la définition des nouvelles taxes et impôts et la recherche de partenaires techniques et financiers.

4.3.2. Organigramme communal



Le Maire en plus de sa formation de base (Ingénieur des eaux et Forêts) a eu à participer à plusieurs séminaires sur la gestion communale. C'est aussi le cas de ses adjoints qui, du fait de leur disponibilité, ont très souvent remplacé le maire lors de certaines formations.

Comme on peut l'observer, la Cellule de Foresterie Communale n'est pas encore officiellement créée. Elle doit trouver sa place au sein de l'organigramme communal au même titre que les autres services techniques. Elle doit disposer d'un personnel qualifié en sciences forestières et de préférence doté d'une bonne expérience professionnelle.

Son rôle doit être entre autre de : suivre toutes les activités d'aménagement, d'exploitation et de surveillance de la forêt communale, appuyer les communautés dans la mise en place et la réalisation de micro projets, communiquer aux populations tous les travaux prévus par l'exploitation de l'AAC en cours, s'occuper des relations publiques sur la FCD, etc.

4.4. Modèle d'organisation traditionnelle

Chaque village est dirigé par un chef de troisième degré, l'autorité centrale, élu à vie et reconnu à la fois par les populations et l'administration. Il est assisté par des notables constitués de vieux et plus jeunes, viennent ensuite les autres membres de la communauté. Le village d'Alatemekae est divisé en deux hameaux de part et d'autre du village de Bindoumba. Les chefferies de troisième degré sont sous l'autorité de deux chefs de cantons : Zaman à Efulan et Fang à Mfem.

Les élites intérieures et extérieures ainsi que les élus locaux, patriarches, responsables politiques, jouent également un rôle primordial dans les prises de décisions.

L'implication de ces élites dans les affaires du village a pour avantages ; la réalisation de certains projets et infrastructures, le meilleur suivi des activités à réaliser dans les villages et la plus grande prise en compte des préoccupations locales. Toutefois, cette implication peut créer des problèmes tels que : la fragilisation de l'autorité du chef de village, la marginalisation des groupes minoritaires et les luttes d'influences entre les leaders.

Le système de filiation est patrilinéaire. Les us et coutumes locaux concernant le mariage obéissent au principe d'exogamie inter clanique stricte : le mariage n'est autorisé qu'en dehors du groupe de parenté (PDCD, 2007).

4.5. Système d'accès au foncier

Pour les femmes non natives de la zone, l'accès au foncier familial de leur conjoint n'est pas répandu. Toutefois, les allogènes ayant contracté un mariage avec une femme du clan peuvent accéder à une parcelle du foncier familial et deviennent ainsi des non natifs résidents.

On distingue trois modes d'appropriation et d'occupation foncière, selon qu'il s'agisse des forêts denses, des jachères ou des plantations.

- La forêt dense appartient à toute la communauté. On en devient propriétaire dès lors qu'elle est mise en valeur. On peut alors la léguer à sa famille et à sa descendance.
- Les jachères sont des portions de terrain qui appartiennent déjà à des familles. Elles s'acquièrent par dons, legs et héritages.
- Les plantations et champs vivriers appartiennent aux individus et sont leurs propriétés privées.

Dans tous ces villages, l'accès des allogènes au foncier passe par une demande préalable au chef de village. Les Bakas en plus du nomadisme qui caractérisent leurs activités en forêt ont accès à des portions de terre qui leur ont été réservées pour pratiquer leurs activités agricoles.

4.6. Structures d'aide au développement local

4.6.1. Organisations d'appui basées au niveau de la ville de Djoum

4.6.1.1. APIFED

Cette ONG travaille en milieu rural et urbain avec les femmes et les jeunes désœuvrées. L'organisation intervient dans les villages dans les domaines suivants :

- Appui de la production et de la commercialisation des tubercules, des féculents et des PFNL ;
- Encadrement des femmes et des jeunes dans la production et la commercialisation des produits maraîchers ;
- Diffusion des affiches de sensibilisation sur les espèces protégées.

En milieu urbain, APIFED intervient dans l'auto promotion de l'emploi des jeunes désœuvrés.

Le programme d'activités de la structure prévoit pour l'année 2008 :

- Le développement de la production des semences (manioc, maïs, banane plantain).
- Le renforcement organisationnel à travers la constitution d'un répertoire des organisations de production dans le Grand Djoum.
- L'encadrement de 6 GIC (Groupement d'Intérêt Communautaire) : 2 GIC pour le maïs, 2 GIC pour la banane plantain, 2 GIC pour le manioc.
- La formation des jeunes filles en informatique et en coiffure.

4.6.1.2. AGEFO-BAKA

Le projet AGEFO-BAKA (Action de Gestion Durable des Forêts en intégrant les populations pygmées Baka) a pour but la gestion des forêts avec un accent sur les populations Baka. Il vise à s'assurer que les forêts sont gérées durablement et que les Baka participent à leur conservation.

Les zones d'intervention du projet sont: Djoum, Mintom et Oveng. Cet espace couvre partiellement le corridor de conservation transfrontalier Ngoila – Mintom actuellement proposé pour le TRIDOM au sud de la Réserve de Biosphère du Dja.

Le projet intervient dans les villages dans les domaines suivants :

- Accès à la citoyenneté aux populations Baka à travers la distribution des cartes d'identité. Un sous volet de cette activité concerne la sécurisation foncière des territoires Baka.
- Accès des bénéficiaires des ressources forestières aux Baka. Il s'agit d'organiser les Baka afin que les retombées de la Redevance Forestière Annuelle (RFA) puissent améliorer également leurs conditions de vies.
- Valorisation des PFNL chez les Bantou et les Baka: domestication, plus value pour l'exploitation. Une collaboration est en cours de formalisation entre AGEFO et l'ICRAF⁵.
- Renforcement des capacités des riverains Baka et Bantou.

Les partenaires d'AGEFO et leurs domaines respectifs d'intervention sont la SNV qui renforce les capacités des acteurs locaux, le CED⁶ qui est activiste dans le faire valoir des droits des peuples autochtones marginalisés, et de fait, actif dans l'application de la législation, il s'occupe également des aspects de foresterie communautaire, INADES qui s'occupe d'organiser des formations et l'ICRAF qui

⁵ ICRAF : Centre Mondial pour l'Agroforesterie.

⁶ CED : Centre pour l'Environnement et le Développement

valorise les PFNL dans les domaines de la domestication en zone agro-forestière, des pépinières, de la transformation, du développement d'entreprises, etc.

4.6.1.3. EQUIFOR

EQUIFOR est une association de forêts communautaires, en collaboration avec le Centre pour l'Environnement et le Développement (CED). Cette association compte actuellement 6 forêts communautaires : 5 forêts dans l'arrondissement de Djoum et une à Lolodorf. EQUIFOR intervient dans l'encadrement de la production des ressources ligneuses et non ligneuses des forêts communautaires. Ses actions couvrent la maximisation de la transformation locale à travers le sciage. Toute la production est transformée au Cameroun pour fabriquer des objets.

4.6.1.4. Association les bons Samaritains de Djoum.

Cette association sans but lucratif a pour but de chercher les voies et moyens pour soulager les souffrances et la misère. Elle s'est engagée dans l'encadrement et la formation dans le domaine des petits métiers générateurs de revenus et d'emplois. Le programme d'activités de la structure prévoit pour l'année 2008 :

La construction d'un centre de formation en menuiserie, maçonnerie, couture et informatique.

- La formation des jeunes Baka du Grand Djoum en menuiserie et maçonnerie.
- La formation des jeunes filles Baka du grand Djoum en coiffure, couture, économie sociale et familiale, et en informatique.
- La prise en charge sanitaire des orphelins.

4.6.1.5. SFID SA

La SFID est opérateur économique intervenant dans le massif forestier de Djoum-Mintom.

La société a mis sur pied d'importants investissements pour transformer le bois. Le but de la société est mettre en œuvre une exploitation forestière responsable en tenant compte des prescriptions du plan d'aménagement. Pour la SFID, l'une des priorités est également la vie en harmonie avec les autres utilisateurs de la forêt pour limiter les impacts négatifs de l'exploitation forestière. Dans ce cadre, elle participe au développement local. La SFID souhaite par ailleurs participer à la dynamisation des ONG/associations locales.

4.6.2. Associations identifiées dans les villages étudiés

Tableau 2. Liste des Associations présentes dans les 17 villages riverains à la FCD

NOM DU VILLAGE	NOM ASSOCIATION	DOMAINE D'INTERVENTION	NOM DU VILLAGE	NOM ASSOCIATION	DOMAINE D'INTERVENTION
EFOULAN	OYILI MVAM	collecte de fonds/tontine	AKONTANGAN	GIC AKODJODOU	Akontangan - Djop - Doum
	MELANE	collecte de fonds/tontine			agriculture
	FLAMBOYANT	collecte de fonds/tontine		VENEZ VOIR	agriculture/tontine/animation
	ESPOIR	collecte de fonds/tontine		BON CŒUR	agriculture/élevage
	GAZAF	intervient dans tout le canton Zaman		MBOANE EWONDO	agriculture
		collecte de fonds/tontine			tontine/entraide
MENDONG	OYILI MVAM	tontine/intervient dans tout le canton Zaman	DJOP	Volontaire du Progrès	agriculture
	SECOURS	tontine			collecte de fonds/entraide
	MAIN LIBRE	Développement		NSONG FA	agriculture
	GAZAF	intervient dans tout le canton Zaman		SOLEIL	agriculture
		collecte de fonds/tontine		GIC AKODJODOU	Akontangan - Djop - Doum
	PRODEM	agriculture			agriculture
MEYOS OBAM	BONHEUR	intervient dans tout le canton Zaman	AYENE	SAGESSE	agriculture/élevage
	OYILI MVAM	intervient dans tout le canton Zaman		FORTUNE	agriculture
		collecte de fonds		ENTENTE	agriculture
	ABAGUENI	agriculture	DOUM	SATELLITE	agriculture/élevage
	SA'A	agriculture		JAIME	agriculture
		entraide		AVENIR	association des femmes
	GAZAF	intervient dans tout le canton Zaman			entraide/tontine
		collecte de fonds/tontine		AFAGEME	agriculture
ELENG	OYILI MVAM	tontine/intervient dans tout le canton Zaman			collecte de fonds/tontine/entraide
	SECOURS	collecte de fonds	MFEM	CODAME (UPP)	Ayene - Mfem - Essong
	GAZAF	intervient dans tout le canton Zaman			Développement/agriculture/santé
		collecte de fonds/tontine		EGALITE	agriculture/tontine
AKAK	OYILI MVAM	tontine/intervient dans tout le canton Zaman			Développement
		tontine		FRATERNITE	pisciculture/agriculture/élevage
	GAZAF	intervient dans tout le canton Zaman		PSAUME 133	agriculture/élevage
		collecte de fonds/tontine		GIC GREADEM	agriculture
AKOM ZAMAN	OYILI MVAM	tontine/intervient dans tout le canton Zaman	ESSONG	ALLIANCE	tontine/entraide
	GAZAF+B67	intervient dans tout le canton Zaman		AVENIR	Développement
		collecte de fonds/tontine		GIC FAPS	agriculture/élevage/pisciculture
NKAN	GIC AEROPORT	agriculture/élevage			transformation des produits agricoles
	AVENIR	forêt communautaire		GIC MANE ESSONG	agriculture
		gestion du patrimoine collectif	ALATEMEKAE	ALLIANCE	tontine/agriculture/élevage
	AF Aéroport Nkan	mutuelle d'assistance/tontine		MAIN FORTE	agriculture/élevage
MINKO'O	ESSAYONS VOIR	agriculture	BINDOUMA	GIC PLANTEURS	agriculture/élevage/vente groupé de cacao
	LUMIERE	agriculture		CONCORDE	agriculture
	NKOMEFECK	agriculture		A.J.B	agriculture
	GIC JPBM	agriculture	MEBANE I	TRESOR	agriculture
	CARITAS	groupe de danse		ANTENNE PILOTE	agriculture

L'analyse du tableau nous dévoile que le nombre d'associations ou groupements d'intérêt commercial n'est pas fonction de la densité démographique des villages. Par exemple, dans le village de Mébane I qui compte plus de 700 habitants, il n'existe que 2 associations organisées. Les zones d'intervention de ces structures sont généralement concentrées sur un seul village mais peuvent également concerner l'ensemble d'un canton, comme c'est le cas pour le canton Zaman. Les domaines d'activités prioritaires sont l'agriculture et l'élevage mais aussi la collecte de fonds et les tontines. On observe très peu d'associations structurées autour de la transformation des produits agricoles et les activités de commercialisation des PFNL.

Nous avons relevé la présence d'une unité de transformation du palmier à huile, localisée à Endengue, village qui ne fait pas partie des villages riverains à la FCD. Les plantations de palmiers à huile concernent plutôt les particuliers ou élites locales des villages d'Efoulan, d'Akom Zaman, de Minko'o, de Djop, d'Ayénet et d'Essong. Ces palmeraies contribuent grandement à l'amélioration des revenus et génèrent une demande en main d'oeuvre importante.

En matière de foresterie, hormis l'association « AVENIR » du village de Nkan qui dispose d'une forêt communautaire, aucune autres structures n'est impliquées dans ce domaine, que ce soit par la commercialisation, transformation ou même collecte des PFNL, par l'organisation des chasseurs, par les activités de pêche,...

4.6.3. Autres institution sociale et ONG

La ville de Djoum possède un marché et une gare routière qui seront bientôt délocalisée à la sortie allant à Mintom. On trouve des stades de football dans la plupart des villages.

Plusieurs projets de développement sont installés à Djoum dont certaines sont spécialisées dans l'approche genre et minorité à l'instar du Projet AGEFO.

Figure 10. Stade de football dans la communauté de Djoum



4.6.4. Religions et croyances

Sur l'axe Fang on retrouve les catholiques, protestants, témoins de Jéhovah et l'EJBC et sur l'axe Zaman, les protestants et les catholiques. A ces religions, s'ajoutent l'islam et les églises d'éveil au niveau de Djoum. Les populations Baka sont polythéistes. Ils croient à la fois en un Dieu suprême et aussi en plusieurs divinités. Ils pratiquent le culte du Jengui, leur Dieu tout puissant dont il existe un site sacré à Mfem.

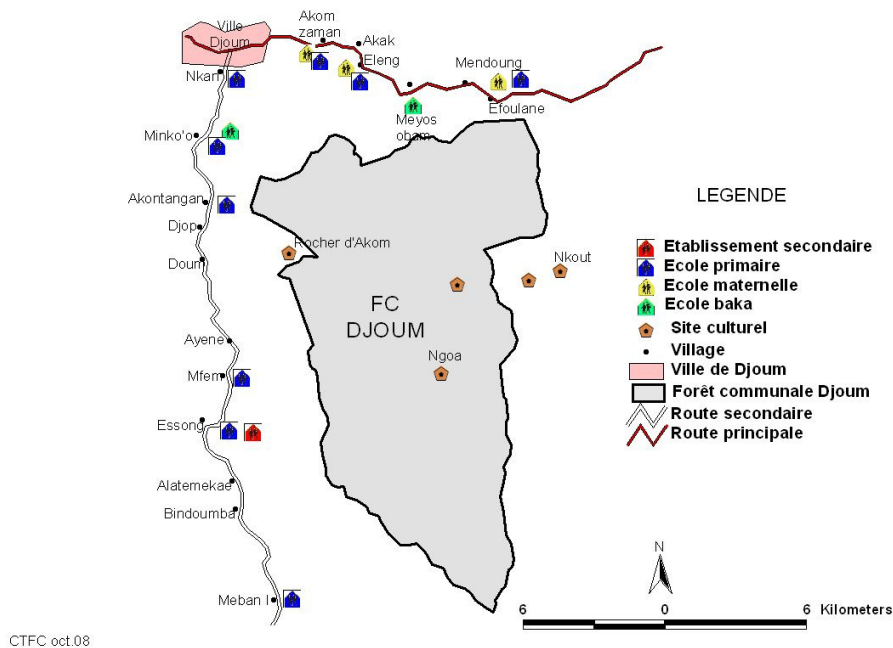
4.7. Les infrastructures de base

En règle générale, les villages riverains à la FCD disposent d'infrastructures sociales de base insuffisantes notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. Lorsqu'elles existent, elles nécessitent une maintenance régulière afin qu'elles restent dans un état fonctionnel.

4.7.1. Les infrastructures scolaires

La zone d'étude compte 09 écoles primaires publiques et 02 écoles primaire baka à Meyos Obam et Minko'o, 03 écoles maternelles ainsi qu'un lycée d'enseignement secondaire à Essong. L'accès à l'éducation reste encore très marginal, dans certains établissements, il manque des salles de classes, alors qu'ailleurs ce sont les enseignants et la qualité de l'enseignement qui sont insuffisants. Les distances à parcourir pour atteindre les établissements scolaires des villages voisins peuvent s'élever à près de 6 kilomètres (cas du village de Bindoumba).

Figure 11. Infrastructures scolaires par villages



L'analyse de la carte nous indique que les villages les plus densément peuplés comme Mébane I par exemple, ne sont pas les villages qui bénéficient d'un nombre supérieur d'infrastructures scolaires. En effet, le village d'Essong qui présente une population de moins de 200 habitants, dispose d'une école secondaire alors que le village de Minko'o qui compte plus de 1000 habitants, ne bénéficie que d'une école primaire et une école baka.

Figure 12. Ecole primaire Baka de Minko'o



A Djoum, on trouve : 1 école primaire privée catholique bilingue; 1 collèges d'enseignement secondaire, 1 Lycée d'Enseignement Général, une SAR SM et un CETIC qui manquent d'ateliers et d'équipements.

4.7.2.La Santé

Les villages riverains de la FC ont 2 centres de santé à Mfem et Essong. Pour les cas de maladies, les populations se dirigent, soit au centre de santé du CIFAN, soit à l'hôpital de district de Djoum. Les maladies prédominantes sont : le paludisme, les maladies de la peau, les infections sexuellement transmissibles, le VIH/SIDA, les maux de ventres et la typhoïde.

Dans les villages il existe des comités de vigilance du VIH ainsi que des agents de la commune spécialisés à cette pandémie.

4.7.3.L'Electricité

La ville de Djoum est alimentée en énergie par AES Sonel qui distribue également l'électricité dans quelques villages voisins principalement situés sur l'axe Zaman tels qu'Efoulan, Mendoung, Meyos Obam, Eleng, et Akom Zaman. Par contre Cinq villages seulement ont accès au courant électrique sur

l'axe Djoum Oveng, ce sont les villages de Nkan, Minko'o, Akontangan, Djop, Doum. Lors de l'étude, les villages cet axe étaient provisoirement dépourvus d'électricité pour cause du câble qui avait été endommagé par l'aménagement du cimetière de la ville de Djoum. Des particuliers possèdent quelques groupes électrogènes dans certains villages qui fonctionnent généralement lors des fêtes ou des deuils. Le reste du temps on fonctionne à la lampe tempête.

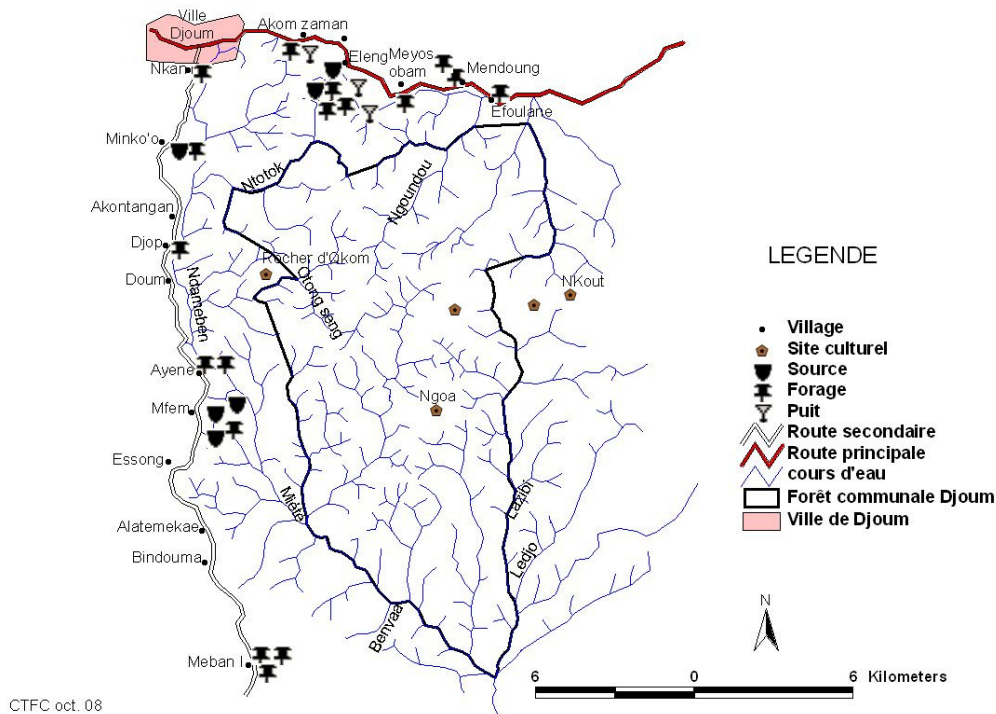
4.7.4.L'eau

Figure 13. Forage villageois

La revue documentaire nous indique que le problème d'accès à l'eau potable se pose avec acuité dans toute la zone d'étude, tant dans la ville de Djoum dont le château d'eau est encore en construction, qu'au sein des villages riverains.



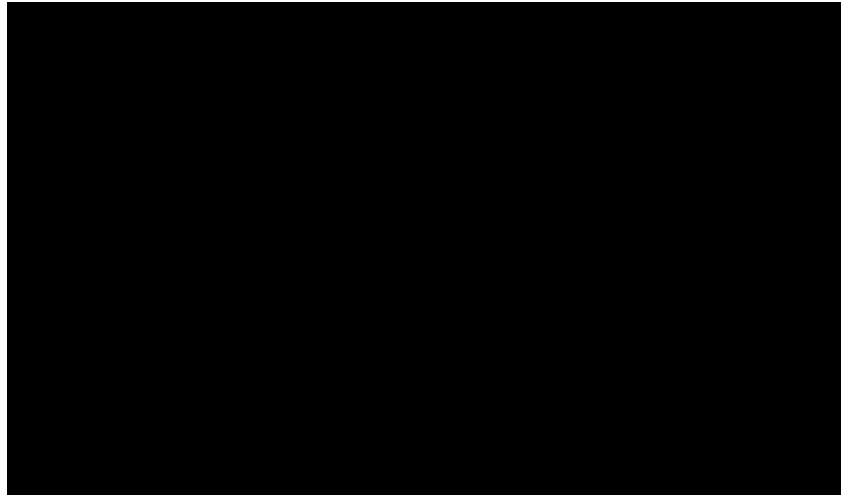
Figure 14. Répartition des points d'approvisionnement en eau potable fonctionnels dans les villages étudiés



La répartition spatiale des points d'approvisionnement en eau potable n'est pas homogène. Certains villages comme le village d'Eleng et de Mfem, bénéficient d'un accès favorisé aux points d'eau. Ce constat trouve son explication par la présence du camp militaire CIFAN et du centre de santé installés

respectivement à Eleng et à Mfem. La disponibilité en eau potable n'est donc pas généralisée dans la zone et les villages tels qu'Essong, Alatemekae et Bindouma, ne disposent d'aucun point d'eau aménagé.

Figure 15. *Fonctionnalité des points d'approvisionnement*



Nous pouvons déduire de cet histogramme, les observations et hypothèses suivantes :

- Le système d'approvisionnement le plus 'répandu' dans les villages étudiés est le forage (32 forages), vient ensuite le puit (6 puits) à égalité avec la source (6).
- Près de 60 % des forages ne sont pas fonctionnels, 50 % des puits ne le sont pas non plus alors que toutes les sources le sont (100 %).
- La source est le type d'approvisionnement le plus sûr et le plus adapté à la zone d'étude
- Le type d'approvisionnement forage n'est pas adapté au contexte local
- La maintenance de ces forages est techniquement trop complexe pour les réparations locales ou demande trop d'investissements

4.7.5. La Communication

La commune de Djoum est couverte par le réseau de téléphone de Camtel à travers le City Phone et Orange. Il nous ait arrivé d'avoir le réseau en pleine forêt. La CRTV radio et télévision se captent bien ici ainsi que les chaînes de télévisions étrangères à travers le satellite ou le réseau de câblage. Comme il a déjà été mentionné dans le diagnostic participatif de la commune de Djoum, réalisé en 2005 et débouchant sur un plan de développement communal, l'amélioration des moyens de télécommunication permettrait de dynamiser les secteurs sociaux et productifs de l'arrondissement.

4.7.6. Le Réseau routier

La FC est accessible par deux principaux axes routiers qui sont : l'axe Djoum – Mintom au Nord et l'axe Djoum – Oveng à l'Ouest. Ces routes sont en terre et parfois en mauvais état surtout en saison pluvieuse. Notons la présence de deux kilomètre de bicouche (bitume) au village Essong qui permet de franchir une pente abrupte en toute saison. Les marchandises sont évacuées sur Djoum par des taxis de brousse qui passent généralement au petit matin (3 et 5h). En journée, les villages sont accessibles à moto. Les sentiers qui mènent aux champs agricoles ne sont pas accessibles par véhicules motorisés, seulement à pied. De plus, les nombreuses rivières à traverser sont toutes dépourvues d'infrastructures, le seul pont consiste en un tronc d'arbre couché en travers.

Les travaux de bitumage de la grande route nationale de Sangmélina-Djoum-Mintom-Frontière Congo dont la maîtrise d'œuvre est garantie par une société asiatique vont bientôt démarrer. La FCD est située

sur le tracé probable de la voie ferrée ou l'oléoduc Mintom – Kribi qui servira à l'évacuation des minerais de fer de CAMIRON. L'étude de faisabilité du projet est en cours de réalisation ;

Figure 16. Pont au-dessus de la rivière Miété



4.8. Activités économiques et flux commerciaux

L'agriculture constitue la principale activité économique des populations de la région, à cela, s'ajoute la pêche, la collecte des PFNL et surtout la chasse. Les produits vivriers contribuent à la sécurité alimentaire des familles et dans certains cas, la commercialisation du surplus de production génère quelques revenus substantiels. L'artisanat, les activités forestières, minières et le commerce viennent au second plan bien qu'avec le déploiement des forêts communautaires, la prochaine exploitation de la forêt communale, l'installation des concessionnaires miniers (exploitation de fer de Mballam), le développement des filières de commercialisation des PFNL mais encore, l'industrie de production de ciment à Mintom, ces activités risquent fort bien de devenir de réelles opportunités d'emplois pour les habitants de la municipalité.

Caractéristiques organisationnelles de la filière 'N'doo'

La SNV travaille sur les aspects de filières PFNL, notamment, celle du Nd'oo. Le principe de leurs actions est de renforcer tous les acteurs de la filière en visant surtout l'organisation des producteurs qui peuvent en même temps être des collecteurs de PFNL. La facilitation des contacts avec les grossistes ou détaillants tout en tenant compte des exportateurs existants. La transformation des produits est également encouragée dans la zone pour obtenir une valeur ajoutée supérieure à un niveau moins avancé de la chaîne de commercialisation.

Un atelier de formation à la transformation et commercialisation de la mangue sauvage, s'est tenu du lundi 20 au mercredi 22 octobre 2008 dans la salle communale de Djoum. Cette formation, organisée par la SNV avec l'appui d'un prestataire, était adressée aux populations Baka du massif Djoum-Mintom impliquées dans la filière N'doo avec l'appui du projet AGEFO.

Figure 17. Processus de transformation des amandes de Nd'oo



Dans le cas des villages concernés par l'étude socio-économique, les bakas se sont organisés dans la filière N'doo. Des personnes jouent le rôle de 'relais périphériques' qui rassemblent les produits collectés auprès de son groupe et une fois le stock commercialisable atteint, les transportent jusqu'en ville pour la vente aux grossistes. Le relais central est basé au niveau des bureaux du projet AGEFO et s'informe sur les prix du marché pour les communiquer aux relais périphériques. Ce système accorde également la possibilité aux différents groupes de collecteurs de vendre une partie de leur récolte en cas de difficultés imprévues. Chaque relais périphérique dispose d'un fonds de roulement pour subvenir à ces éventualités.

4.8.1. Activités industrielles

L'activité industrielle concerne essentiellement l'exploitation forestière et dans une moindre mesure l'extraction de sable. Il faut noter la présence de quatre sociétés forestières qui exploitent les UFA de la localité. La SFID qui exploite les UFA n°09-008, 09-007, 09-004 a, 09-005 b, 09-005 a et 09-003; la société *Patrice Bois* qui exploite les UFA N°09 004 b, 09-009, 09-010, 09-006 et 09-016; la Société *Metou'ou et Fils* qui exploite l'UFA 09-012 et la société SIBM qui exploite l'UFA 09 011.

La SFID possède une scierie d'une capacité annuelle de 60 000 m³ de grumes à Endengue (sortie de Djoum en allant vers Sangmélima).

Les populations des villages d'Eleng et de Meyos Obam extraient le sable fin dans la rivière Ngoundou et souhaiteraient qu'une piste soit ouverte pour faciliter l'accès aux véhicules de transport. Ce sable ravitaille la ville de Djoum pour les différentes constructions.

La future industrie minière (exploitation du fer) de Mballam au lieu dit de Ndimayo et la future cimenterie de Mintom présage un fort accroissement démographique dont l'impact direct sera d'une part, la hausse des prix des produits alimentaires dans le cas où les productions ne sont pas adaptées aux demandes croissantes, d'autre part, la création d'emplois dans la zone d'étude.

4.8.2. Marchés et commerces locaux

Tous les produits vivriers sont écoulés sur le marché de Djoum, quand ils ne sont pas achetés devant la maison par un particulier à bord d'un véhicule. L'accessibilité au marché n'est pas facile en saison pluvieuse surtout pour les villages de l'axe fangs dont l'accès n'est pas aisé en saison pluvieuse.

Du côté de l'axe Zaman, le CIFAN représente un marché potentiel pour les populations riveraines. A ce marché, il faut ajouter le marché de Djoum mais aussi la vente des produits agricoles devant la maison, la fréquentation régulière de cet axe en toute saison le permettant.

Contrairement aux produits vivriers, le cacao s'achète sur place dans les villages en dépit du mauvais état du réseau routier à certains moments de l'année. Les paysans gagneraient à se regrouper en coopératives afin de vendre leur produit en contre saison.

Une fois les produits vivriers écoulés sur le marché de Djoum, les populations se ravitaillent en produits de 1^{ère} nécessité pour équiper les échoppes des villages ou encore pour leur propre consommation. Ces échoppes sont aussi les lieux de dissémination de boissons alcoolisées. Le commerce de la viande de brousse occupe une place importante dans l'activité économique des riverains et se réalise souvent de manière anarchique.

Dans les projets de développement identifiés par la commune, il faut noter la construction d'un grand magasin du planteur où celui-ci pourra se ravitailler en petit matériel, produits phytosanitaires, engrais, semences etc,...

4.8.3. Destination des produits de la chasse et de collecte

Les produits de la chasse à l'instar des singes, porc épics, varans, vipères, éléphants, antilopes, pangolins géant et grands singes sont vendus au marché de Djoum. L'on peut déguster tous les animaux sauvages dans les casseroles du carrefour du monument de l'inconnu. Les produits de chasses se trouvent sous deux formes: frais et à l'état sec. Parfois le gibier de Djoum approvisionne

certaines marchés spécifiques de Yaoundé et de Douala. Le CIFAN est également une destination privilégiée des produits de la chasse, en général, la viande est consommée fraîche, compte tenu des faibles distances à parcourir pour approvisionner le camp militaire.

Les produits forestiers non ligneux (PFNL) tels que le Ndo'o, le Djangsang, l'Okok et les Viot, sont aussi bien vendus au niveau des villages qu'au niveau du marché de Djoum. Le Projet AGEFO Baka a organisé les peuples Baka autour de la filière du Ndo'o (SNV) afin qu'ils bénéficient du fruit de leur travail.

4.9. Systèmes de production villageois

4.9.1. L'agriculture

L'agriculture observée autour des concessions villageoises, dans la zone agro forestière et occasionnellement au sein du massif forestier communale, est de type vivrier de subsistance tel que : l'arachide, le manioc, maïs, le macabo mais également le bananier plantain et douce (*Musea*, sp) qui peuvent faire l'objet d'une commercialisation au niveau des marchés locaux. L'agriculture de rente concerne les espèces telles que le cacaoyer (*Theobroma cacao*) et le palmier à huile (*Elaeis guineensis*).

Le système de production reste extensif, caractérisé par une faible utilisation des intrants et l'absence de mécanisation agricole.

4.9.1.1. Cultures de rentes

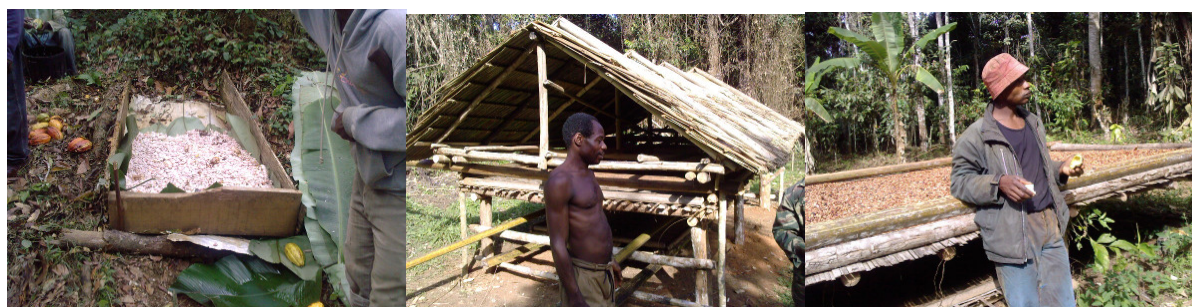
La culture du cacao est pratiquée dans tous les villages riverains de la FC. C'est une activité réservée aux hommes. Les surfaces cultivées varient de 1 à 20 ha en moyenne.

Figure 18. Cacaoyère abandonnée et cacaoyère entretenue



Le prix d'achat libéralisé depuis deux décennies varie de 500 à 1000 Fcfa/kg de fèves de cacao séchées, procurant des revenus annuels aux familles productrices, fonction des superficies plantées, allant de 300 000 à plus de 3 000 000 Fcfa. Pendant la période de récolte du cacao, les grands propriétaires, élites locales, font appel à de la main d'œuvre temporaire, parfois non originaire de la région. Il s'agit de personnes anglophones de la province du Nord-Ouest qui viennent travailler pour quelques semaines et rentrent ensuite chez eux. Les groupes de femmes assistent aussi le travail de récolte.

Figure 19. Processus de transformation (séchage des fèves) des cabosses récoltées



4.9.1.2. Cultures vivrières

L'agriculture itinérante sur brûlis est la seule technique utilisée pour les cultures vivrières. Il existe deux saisons de culture par an. Les populations riveraines cultivent essentiellement les féculents (manioc, macabo, plantain, igname, patates, etc.) le plus souvent retrouvés en cultures associées. L'arachide se cultive en association avec le maïs, le gombo, le manioc, le macabo, et le plantain. Les cultures individuelles concernent plutôt le bananier plantain, l'igname_ et la pomme de terre.

Figure 20. Cultures vivrières rencontrées dans les villages riverains à la FCD (bananeraie, ignames, arachides, manioc)



Les cultures fruitières (oranger, mandarinier, safoutier, manguier et avocatier) tiennent une place non négligeable et rentrent largement dans la gamme des produits vivriers commercialisés.

Tableau 3. Prix de vente des différents produits agricoles cultivés dans la zone d'étude

Non commun	Nom vernaculaire	Prix de vente en Fcfa
Arachide	Owondo	15 à 18 000 le sac
Maïs	Fon	4 à 7 000 le sac
Manioc	Mbon	4 à 6 000 le sac
Concombre	Ngoan	15 à 20 000 le sac
Macabo	Ekabe	2 000 la carapace, 6 000 le filet
Igname		3 000 la carapace
Patate		2 000 la carapace
Banane douce	Adjoué	800 à 1 500
Banane plantain	Ekon	2 500 à 3 500
Avocatier	Fiot	3 000 le filet
Oranger	Ofoumbi	4 à 5 000 le filet

Safoutier	Sa'a	5 à 8 000 le filet
------------------	------	--------------------

La transformation du manioc et du maïs se fait par les femmes. Le manioc est transformé en bâton et en couscous de manioc. Le maïs sec est transformé en couscous de maïs. Tous ces produits transformés sont vendus et consommés par les populations.

Figure 21. Processus de transformation du concombre



4.9.1.3. Calendrier agricole

Il dépend du type de culture et des campagnes agricoles (agricoles ou de rente). En ce qui concerne les cultures de rente, il existe les périodes de récolte où l'intensité du travail est maximum mais les activités d'entretien peuvent s'étendre sur toute l'année comme indiqué ci-après :

Tableau 4. Calendrier agricole

Activités annuelles	MOIS DE L'ANNEE											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Culture de rente (cacaoyère)												
Défrichage	X	X	X								X	X
Plantation/ Semis			X	X	X							
Entretien			X	X	X	X	X					
Récolte								X	X	X	X	X
Culture vivrière (grande campagne)												
Défrichage	X											X
Abattage/Brulis/Nettoyage		X										
Plantation			X									
Entretien				X	X	X						
Récolte							X					
Culture vivrière (petite campagne)												
Défrichage						X	X					
Abattage/Brulis/Nettoyage						X	X					
Plantation								X				
Entretien									X	X		
Récolte												X

4.9.1.L'Artisanat

Cette activité est majoritairement faite par les hommes. Les produits réalisés sont utilisés au niveau local mais ne font pas l'objet d'une commercialisation. Il s'agit de paniers, de sacs à dos pour transporter le gibier, de nattes pour les toitures des maisons et des séchoirs à cacao. A cela s'ajoute les mortiers et pilons, sacs et tambours, haches, houes et daba ainsi que des cases construites en bambou.

En plus du cacao, les séchoirs peuvent servir à sécher d'autres produits agricoles tels que le couscous de manioc, le maïs, etc. Les houes, haches et daba sont utilisés pour les activités agricoles (défrichages, plantations, entretien des parcelles) alors que les balafons et tambours sont des instruments utilisés lors des fêtes coutumières, des rites et autres événements culturels.

Le bois rouge ou blanc issu de la forêt est la principale source de matière première à la fabrication des produits de l'artisanat. L'utilisation du rotin dans l'artisanat n'est pas très répandue dans les mœurs locales alors que l'abondance de cette espèce dans la zone d'étude (végétation des zones marécageuses) est importante et pourrait faire l'objet d'une exploitation contrôlée pour alimenter les filières existantes et approvisionner les petits artisans de la zone. Le rotin est un matériel de construction très durable qui peut être utilisé pour la confection de meubles, salons, tables, lits et étagères.

Ailleurs, l'artisanat est une source de revenu importante, puisque liés à la production d'autres biens et services. Dans les communautés où ses produits sont vendus, au sein des membres de la communauté, elle améliore le niveau de vie des populations impliquées.

4.9.2. La chasse

La chasse est très répandue dans les us et coutumes locaux. Anciennement pratiquée à titre de subsistance, elle fait actuellement l'objet d'un grand trafic, brassant d'importantes quantités de gibier et générant un considérable profit immédiat⁷. Elle est surtout pratiquée par les hommes.

Les techniques de chasse utilisées sont : le fusil, de plus en plus répandu, le piège individuel ou le piège associé à la barrière. Cette dernière technique de chasse est le plus souvent utilisée pour protéger les cultures villageoises des prédateurs comme les rongeurs. Les barrières sont également placées en pleine brousse et peuvent compter en ligne, plus de cent pièges.

Les produits de cette chasse sont destinés soit à la consommation familiale, au petit commerce, aux offrandes, sacrifices, dot ou commerce à plus grande échelle, alimentant la ville de Djoum, Sangmélina et même Yaoundé. Il faut noter que cette chasse n'est pas réglementée et demanderait qu'une étude plus approfondie soit menée pour évaluer la pression exercée sur la faune des environs (Parc Nationaux périphériques « Dja et Mengamé »). Les chasseurs reconnus dans la zone sont en majorité autochtone mais il arrive que les militaires installés à Eleng, partent en forêt pour poser quelques pièges.

⁷ Les quantités de viande de brousse commercialisées n'ont pas pu être déterminées lors de cette étude mais la connaissance des prélèvements par espèces servirait d'indicateur de la pression exercée par la chasse villageoise sur la faune locale.

Tableau 5.

Liste des espèces chassées par les villageois

Nom scientifique	Nom pilote	Statut CITES	Nom Baka	Prix de vente en Fcfa
<i>Artherurus africanus</i>	Arthérule		Mboki	2 500
<i>Cephalophus c. callipygus</i>	Cephalophe de peter		Mejombé	1 500 le gigot
<i>Cephalophus dorsalis c.</i>	C. à bande dorsale noire			
<i>Cephalophus monticola</i>	C. bleue			2 000
<i>Cephalophus n. nigrifrons</i>	C. à front noir		Guedji	2 000
<i>Cephalophus sylvicultor</i>	C. à dos jaune	Protégée	Bemba	1 500 le gigot
<i>Cercocerbe agilis</i>	Cercocèbe agile			2 500
<i>Cephalophus c. callipygus</i>				2 500
<i>Cercopithecus cephus</i>	Moustac			2 500
<i>Cercopithecus neglectus</i>	Singe de Brazza			2 500
<i>Cercopithecus nictitans</i>	Hocheur			2 500
<i>Colobus guereza</i>	Magistrat	Protégée		2 500
<i>Gorilla gorilla</i>	gorille	Protégée	Eboko	2 000 le gigot
<i>Hyemoschus aquaticus</i>	Chevrotain aquatique	Protégée		1 500 le gigot
<i>Loxodonta aficana cyclotis</i>	Eléphant de forêt	Protégée	Ya'a	2 000 le gigot
<i>Manis gigantea</i>	Pangolin géant	Protégée	Kelepa	2 000 le gigot
Mandrill	Cyno	Protégée		2 000 le gigot
<i>Pan troglodytes</i>	Chimpanzé	Protégée	Seko	3 500 le gigot
<i>Panthera pardus</i>	Panthère	Protégée	Souha	3 500 le gigot
<i>Potamochoerus porcus</i>	Potamochère	Protégée	Pame	2 000 le gigot
<i>Tragelaphus spekei</i>	Sitatunga	Protégée	Mbouli	1 500 le gigot
<i>Varanus nilotica</i>	Varan	Protégée	Mbambé	3 500 à 7 000
<i>Bitis gabonica</i>	Vipère	Protégée		3 000
<i>Ostéoleamus tetrapsis</i>	Crocodile	Protégée	Mokpakélé	10 000 à 25 000
<i>Viverra civetta</i>	Civette	Protégée	Liabo	1 500
<i>Trynomys swinderianus</i>	Aulacode			2 500
<i>Francolinus sp</i>	Perdrix			500
<i>Kinixis sp</i>	Tortue		Kounda	1 500

Ce tableau montre que la chasse intéresse toutes les espèces présentes dans la zone y compris les grands mammifères protégés et répertoriés dans la liste CITES des espèces menacées. Ce comportement s'explique par le fait que cette activité est hautement rémunérée et qu'il n'existe actuellement que très peu d'autres activités alternatives en termes d'emplois.

Figure 22. Céphalophe bleu capturé dans un piège, villageois au retour de la chasse et pangolin relevé d'une ligne de piège



4.9.3. La pêche

Contrairement aux autres activités, la pêche est une activité mixte qui engage les hommes et les femmes. Elle se fait dans les rivières de la communauté. On y rencontre une multitude d'espèces : les carpes, les tilapias, les silures, les crocodiles et les brochets. Les produits de cette pêche sont destinés à la consommation familiale. L'activité reste artisanale.

Figure 23. Campement de pêche et campement agricole



Les campements localisés en pleine forêt sont souvent des campements mixtes où les chasseurs, pêcheurs, cueilleurs et agriculteurs peuvent s'arrêter pour passer la nuit.

4.9.4. L'élevage

L'élevage traditionnel est pratiqué dans la localité. La technique utilisée est la divagation des animaux. On y observe les animaux domestiques : porc, mouton, chèvre, poule dont le prix de vente vous est présenté au tableau ci dessous.

Tableau 6. Prix de vente des animaux domestiques

Non commun	Nom vernaculaire	Prix de vente en Fcfa
Poulets	Koup	3 000
Chèvres	Ekala	15 000 – 20 000
Moutons	Ntomba	20 000 – 25 000
Cochons	Ngoué	30 000 – 45 000

Canards	Elolé	4000 – 6000
---------	-------	-------------

4.9.5. Utilisation des ressources forestières

Deux types de ressources sont utilisés au sein de la commune: les produits ligneux et les PFNL.

Figure 24. Récolte des PFNL (champignons « viot » en patois, vin de palme et noix de kola)



Dans la première catégorie, il faut ranger le bois de chauffage et le bois d'œuvre (ventes de coupe, forêts communautaires, zone agro-forestière) sous forme de grumes ou débités pour approvisionner principalement le marché local et **certaines sociétés forestières**. Dans la deuxième catégorie, on rencontre les espèces spécifiques tels que l'Andok (*Irvingia gabonensis*), le Njangsang (*Ricinodendron heudelotii*), l'Okok (*Gnetum africanum*), l'Ogniet (*Garcinia kola*), la Kola (*Cola nictida*), le piment sauvage, etc. Certains PFNL sont aussi utilisés à des fins médicinales pour traiter certaines maladies. Le prix de vente du Ndo'o après transformation peut devenir très intéressant.

Tableau 7. Prix de vente de l'*Irvingia gabonensis* après transformation

	Seau de 5 litres	Poids en kg	Nombre de gâteaux	Prix abondance/gâteau	Prix soudure/gâteau	Montant total abondance	Montant total soudure
Seau de 5 litres	1	3,5	8	1.000	1.500	8.000	12.000
Filet sac	23	80,5	184	1.000	1.500	18.4000	276.000

4.10. Utilisations non durables des ressources

Dans ce chapitre, nous allons faire la distinction entre les activités qui ne sont pas environnementalement durables, telles que la pêche au poison et les diverses manières dont les ressources consommées sont collectées ou produites. Par exemple, le manque de filières de commercialisation et de technologies de transformation des produits agricoles et autres PFNL, peut entraîner le gaspillage de ces ressources lors des périodes de productions abondantes. En effet, il existe très peu de moyens de conservation et les produits récoltés viennent à pourrir.

4.10.1. Produits vivriers :

Le développement industriel de la zone et la croissance démographique qui suivra va amplifier les demandes en produits alimentaires et nécessitera la multiplication des surfaces agricoles pour répondre aux besoins. Les perspectives quant à la production des produits vivriers tels que le plantain, le macabo, le manioc, indiquent une tendance à l'augmentation. Si, l'intensification agricole ne s'accompagne pas de mesures appropriées, les surfaces défrichées vont s'étendre et empiéter sur la FCD, les sols vont perdre toute leur fertilité et s'éroder, l'utilisation excessive de produits chimiques va polluer les rivières, etc. La technique traditionnellement utilisée par les villageois est l'agriculture itinérante sur brûlis. Cette technique n'est pas durable en ce sens qu'elle constitue une menace considérable pour la forêt. Les fronts agricoles progressent rapidement alors que les surfaces cultivées sont abandonnées en jachères qui parfois, ne sont même plus valorisées. De plus, si les quantités de

produits vivriers augmentent, cela demandera que les marchés soient identifiés ou organisés et leur accès facilité, pour éviter les ventes à perte. Le système agricole actuel n'est donc pas durable à long terme.

4.10.2. Cultures de rente

Pour ce qui est des cultures de rentes, la baisse des prix sur mévente de ces produits et l'absence des produits phytosanitaires a entraîné un découragement des paysans, ce qui s'est traduit par l'abandon des certaines plantation cacaoyères en forêt. Avec la croissance du prix de vente au kilogramme, la culture du cacao retrouve sa place qui était la sienne et les travaux de défrichage, entretiens divers ainsi que la récolte reprennent peu à peu. Les petits producteurs de cacao sont non seulement dépendants des prix du marché mais également de l'emploi du temps des acheteurs qui passent dans les villages. Leur fonctionnement individuel ne leur donne pas l'avantage des coopératives. Ce type d'associations n'existe pas dans la zone d'étude alors que le fait de procéder aux ventes groupées en contre saison, leur apporterait des prix bien plus intéressants. De plus, les paysans pourraient bénéficier d'une caisse de solidarité lors d'un éventuel problème.

4.10.3. Ressources fauniques

Les populations locales préfèrent en général, la viande fraîche à la viande fumée. Cela contribue donc à intensifier la pression sur les espèces chassées, étant donné qu'il n'existe pas de moyen pour conserver la viande à l'état frais. Le gibier est soit consommé localement, soit commercialisé. Comme nous l'avons souligné pour les produits vivriers, le développement industriel de la région avec les demandes grandissantes en protéines animales qui y sont liées, va également susciter une pression plus intense sur la faune de la FCD.

Les résultats de l'ESE, nous indiquent qu'actuellement, les populations riveraines doivent parcourir des distances de plus en plus importantes pour trouver le grand gibier en forêt. En effet, les techniques de chasse utilisées ne sont pas durables : une personne peut, à elle seule, poser une centaine de pièges à câble, sans même pouvoir les relever et d'autre, partent à la chasse, accompagné d'une meute d'une bonne quinzaine de chiens qui ne laisse rien sur son passage. Les chasseurs se dirigent donc vers les espaces plus abondants en gibiers tels que le Parc National de Mengamé, au Sud-Ouest de l'axe Djoum-Oveng ou encore l'UFA 09-004 a, au Sud-Est de la FCD.

Les lignes de pièges sont généralement disposées en périphérie des cultures de rente en forêt pour protéger les récoltes des prédateurs. Etant donné que leur champ est assez éloigné des habitations et que la fréquence des travaux agricoles n'est pas constante, les animaux piégés se décomposent sur place et ne seront donc pas consommés. Contrairement à la chasse au fusil qui est sélective, le piège à câble attrape même des espèces animales qui, traditionnellement, ne sont pas consommées. De plus, les captures avec cette technique ne différencient pas les espèces ordinaires, des espèces protégées. Les chasseurs eux-mêmes, ne maîtrisent pas l'utilité d'épargner les animaux en voie de disparition.

La sensibilisation des chasseurs n'a plus été réalisée depuis longtemps.

Figure 25. Animal non consommé et horde de chiens de chasse



4.10.4. Ressources ligneuses et PFNL

Hormis la mangue sauvage, la transformation des PFNL n'est pas répandue. Des quantités importantes sont gaspillées lors des pics de production car les marchés pour ces différents produits sont inexistantes et la mauvaise qualité des routes, pendant certaines périodes de l'année, rend difficile le transport des produits vers les plus grands centres urbains.

Le manque de filières de commercialisation pour ces produits récoltés en brousse, n'incite pas les villageois à se lancer dans le ramassage organisé, les ventes groupées ou encore les procédés de transformation. Comme nous l'avons vu dans le *Tableau 7*, dès que le marché pour écouler les produits est connu, la valeur ajoutée aux produits récoltés en forêt est considérable.

Par ailleurs, le bois d'œuvre fait l'objet d'une exploitation artisanale organisée. Les pistes forestières ouvertes en 1995-1997, lors de l'exploitation du Nord de la FCD jusque Mékom par l'exploitant libanais Ngassan, sont régulièrement entretenues par certaines élites locales, afin de pouvoir transporter le bois abattus sans difficultés. Les essences prélevées dans la forêt communale sont des essences concurrentielles telles que le Moabi, l'Iroko, etc.

Il est certain que la poursuite de ces pratiques villageoises illégales, peuvent influencer fortement les données d'inventaire et fausseront les résultats du plan d'aménagement de la FCD. Les zones de forêt considérées riches, une fois le passage des tronçonneuses locales, n'apporteront alors que de faibles revenus à la commune. De plus, l'aménagement n'aura plus de sens car les prescriptions orientées vers la gestion durable n'auront plus lieu d'être.

Figure 26. Coupes de bois illégales à l'intérieur du massif forestier communal



4.11. Occupation spatiale des activités des populations

L'occupation de l'espace villageois est matérialisée par les habitations, les exploitations agricoles, les jachères. Les forêts vierges constituent des réserves foncières, elles sont également destinées à la chasse et à la cueillette.

4.11.1. Cartographie des terroirs villageois

La cartographie participative de l'occupation spatiale des activités villageoises s'est déroulée lors des entretiens avec les populations riveraines. Au cours de cet exercice, la localisation des zones régulièrement parcourues (champs, campements de chasse, de pêche et les sites d'intérêt particulier) a été identifiée. Ces positions ont ensuite été relevées au GPS afin d'établir la carte d'occupation (*Figure 29*).

4.11.2. Les campements mixtes

Les distances à parcourir pour atteindre les territoires de chasse ou les cultures de rente sont souvent importantes (de 6 à 12 kilomètres) et nécessitent parfois plus d'une journée de marche. Les villageois établissent alors des campements en forêt où ils séjournent quelques nuits avant de revenir au village. Ces campements sont utilisés indifféremment par les chasseurs que les pêcheurs ou agriculteurs. Il faut

distinguer les campements bantous des campements pygmées qui sont généralement temporaires, vu le comportement semi-nomade qui persiste encore chez ces derniers. Nous pouvons retrouver plusieurs de ces campements à l'intérieur de la FCD. Certains sont abandonnés comme c'est le cas pour le campement baka de Nkoulvena. Le projet AGEFO BAKA a lancé une étude pour positionner toutes les zones d'occupation des pygmées du massif forestier Djoum-Mintom. Les résultats de cette étude n'étant pas encore disponibles, n'ont pas été intégrés dans l'ESE. Il est indispensable que les relevés GPS de ces camps Baka soient disponibles avant la fin de la rédaction du plan d'aménagement de la FCD.

4.11.3. Les cacaoyères présentes dans la FCD

Les relevés GPS de l'ESE nous indiquent la présence d'une trentaine de plantations (cacaoyères) à l'intérieur des limites de la FCD réparties ainsi qu'il suit :

- **Efoulan**, 3 plantations vivrières et des cacaoyères, à moins de 30 mn de marche ;
- **Meyos Obam**, 18 cacaoyères dans 6 campements (*Mekok, Engon, Mekom, Nkol Ayos, Oding, Abang*) dont certaines sont abandonnées et d'autres en activités. La plus grande est celle de *Ngo'o Ngo'o* à *Abang* qui avoisine 20 ha;
- **Eleng**, 3 cacaoyères dans le campement d'*Oding* qui n'ont pas été entretenus ces deux dernières années ;
- **Mfem**, une plantation.
- **Nkan**, une cacaoyère abandonnée depuis plus de trois ans ;
- **Akontangang**, une cacaoyère entretenue dénommée « *Nkol* » ;
- **Minko'o**, 2 cacaoyères Baka entretenues avec pour chacune, un campement habité aux lieux dit de *Medjen I* et *Medjen II* ;
- **Doum**, avec 2 cacaoyères entretenues, l'une, à cheval sur la limite de la FCD « *Akom* », l'autre dans le massif communal « *Mbout-Meyos* ».

Ces plantations, plantations bantoues sur la Figure 28, se trouvent en moyenne entre 5 à 7 kilomètres du village. Certaines d'entre elles, devenues propriétés par héritage, n'ont pas été entretenues depuis plus de trois ans.

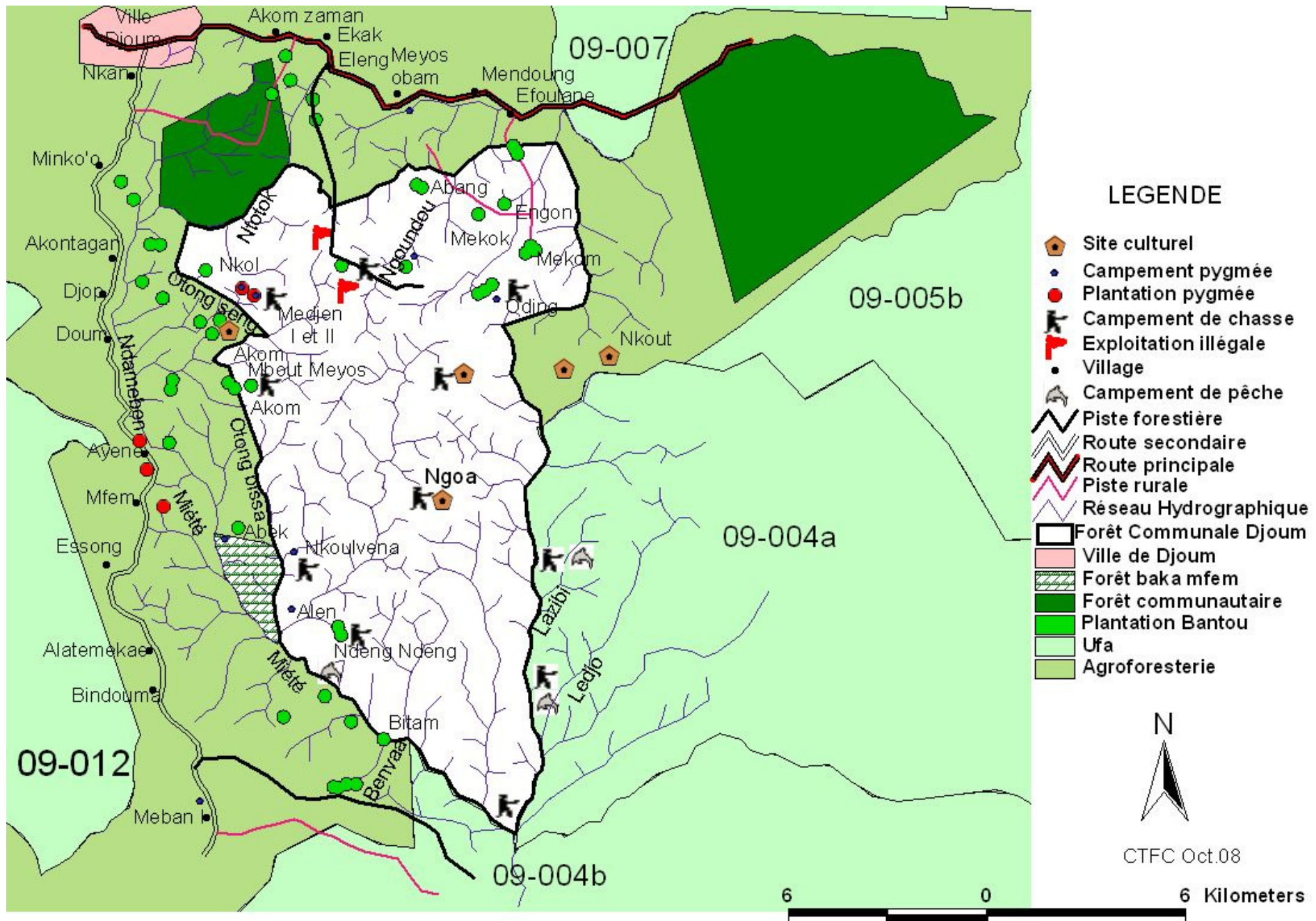
4.11.4. Difficultés rencontrées

Les villages Fangs de l'axe Djoum-Mintom ont éprouvé certaines difficultés pour nous indiquer si leurs champs étaient situés à l'intérieur ou à l'extérieur des limites de la FCD. Cette méconnaissance des limites est la conséquence des modifications apportées aux limites de la forêt communale. En effet, celles-ci étaient d'abord constituées par la rivière Miété, prolongées par la rivière Ndamében mais l'espace agro-forestier accordé aux populations n'étant pas suffisant, elles ont été repoussées aux rivières Otong Bissa et Ottong Seng. Toutes les zones agricoles comprises entre ces rivières étaient donc mentionnées comme étant à l'intérieur de la FCD.

Figure 27. Matérialisation des limites de la forêt communale de Djoum (Médinof)



Figure 28. Occupation spatiale des activités villageoises



Les limites sont réalisées par le défrichage d'une bande d'environ 2 à 5 mètres de large et matérialisées à la peinture rouge. Lorsqu'il s'agit de limites naturelles comme les rivières, la peinture n'est plus utilisée et le repérage ne devient nettement plus laborieux surtout quand les populations n'ont pas clairement retenu la rivière qui fait office de limite.

La localisation précise des zones de cueillette des PFNL n'a pas été mentionnée sur la carte d'occupation spatiale, étant donné la répartition très étendue des pieds mères en forêt. Cette activité de récolte est extrêmement importante pour les populations riveraines et se réalise pour la plupart des villages, dans la FCD.

Figure 29. Rocher d'Akom (site d'intérêt particulier)



5. Activités prioritaires identifiées dans le PDC (2005) et le PDCD (2008)

Le diagnostic participatif de la commune de Djoum ainsi que le Programme de Développement de la Commune de Djoum ont le mérite d'avoir identifiés les activités prioritaires qui seraient utiles au développement de la région.

L'objectif est d'améliorer le bien-être des communautés de bases de la commune en leur permettant de prendre en charge leur propre développement, à travers la mise en place des activités pérennes génératrices de revenus, l'exécution et la gestion de leur projet, l'entretien et l'investissement dans les infrastructures de bases tout en assurant la protection et la gestion durable de l'écosystème forestier.

L'hypothèse de base étant que le renforcement à la fois de la production animale et végétale est au centre du processus de développement de la commune.

Les principaux objectifs des activités prioritaires sont :

- améliorer la prise en charge du développement par les communautés villageoises et les autres locaux, dans le respect des principes de participation, de concertation et de solidarité ;
- améliorer l'accès aux infrastructures sociales de bases au niveau des villages ;
- augmenter les revenus des populations ciblées.

Les activités à mettre en œuvre concernent tous les secteurs de production et sont reprises en 4 principaux axes d'intervention dans le PDCD à savoir :

5.1. Renforcement du tissu de production animale et végétale

Il est question de contribuer à l'augmentation de la production animale et végétale de la commune afin de satisfaire le marché local, d'augmenter et de diversifier les revenus des producteurs associés et particulièrement de ceux issus des groupes les plus démunis.

Parmi les activités identifiées, on note : - l'appui à la structuration de la filière élevage (construction d'une poussinière de grande capacité ; la formation des éleveurs, la création d'un dépôt de provenderie et produits pharmaceutiques ; le financement de l'achat des porcelets, etc.) ; - Le renforcement de la production agricole (amélioration des techniques de cultures, création de dépôt des produits phytosanitaires, renforcement des filières bananes plantains et cultures de rente) ; - l'organisation des associations paysannes et fédération des GICs

5.2. Appui au secteur éducatif et à l'emploi des jeunes

Ces actions seront centrées sur la résolution des problèmes prioritaires des populations, tel que l'éducation et l'emploi des jeunes.

Cette composante vise à améliorer la qualité de l'enseignement, le ratio élève/enseignant en prenant en charge le paiement des enseignants ainsi que la construction des salles de classes, la prise en charge des baka et des déshérités ; la création d'un centre technique multimédia doté du matériel informatique ; la création des ateliers d'artisanat dans chaque canton ; renforcement des capacités des organisations des communautés locales et la création d'une banque de données pour les chercheurs d'emploi.

5.3. Appui à la gestion responsable des ressources

La faune dans les concessions forestières et forêt communale sera régulièrement surveillée par différentes techniques d'interventions, avec l'appui des partenaires techniques et financiers : SFID, AGEFO, CED, etc. L'installation des barrières fixes et mobiles va contribuer à réduire l'intensité du braconnage sous toutes ses formes. Dans le même sens, il est question de développer des alternatives au braconnage ainsi que la sensibilisation des acteurs. L'aménagement du massif forestier Djoum Mintom doit prendre en compte toutes les fonctions de la forêt : écologiques, économiques, sociales et culturelles. Le contrôle des activités en milieu forestier et la dynamique forestière seront assurés avec l'aide des partenaires au développement.

En plus de l'organisation des filières de production du bois : (forêt communale, communautaires, récupération des déchets de bois), une zone industrielle sera créée pour valoriser au maximum la production des matériaux transformés ainsi qu'une menuiserie municipale. L'organisation de la filière des PFNL se fera avec l'aide des partenaires techniques tels que : CED, AGEFO, ICRAFT, etc.

5.4. Améliorer le système de couverture sanitaire

Il sera question d'organiser des comités de santé (COSA) dans chaque aire géographique, renforcer les capacités de ces structures et équiper les districts de santé en infrastructures d'accueil, matériel de travail et moyens de déplacement.

6. Prescriptions sociales et recommandations pour l'aménagement de la forêt communale de Djoum

Fort de ce qui précède, la prise en compte des prescriptions sociales et recommandations proposées dans ce chapitre en vue de l'aménagement de la FCD, devront s'accompagner de négociations permanentes entre les différentes parties prenantes. Ces recommandations concernent avant tout, l'autorité municipale (Commune), les populations riveraines et les opérateurs économiques futurs partenaires dans l'exploitation de la FCD.

6.1. Ressources ligneuses

En fonction des résultats de l'inventaire d'aménagement, le DME de certaines essences concurrentielles identifiées lors de l'ESE tels que le Moabi, pourrait être revu à la hausse afin de réserver un plus grand nombre de pieds pour l'usage des populations. A cet effet, quelques pieds, à

proximité de la zone agro-forestière, pourraient être marqués à la peinture pour bien les distinguer et les exclure de l'exploitation.

Cette mesure doit s'accompagner d'une sensibilisation préalable afin d'éviter que ces pieds marqués ne soient pas abattus par les élites villageoises. Les populations riveraines devraient être impliquées dans le contrôle de l'exploitation de ces essences à usages multiples. De cette manière, elles pourraient également dénoncer les coupes illégales qui entament actuellement le massif forestier communal.

D'autres mesures peuvent être prises pour enrichir les AAC exploitées avec ces essences concurrentielles, mesure actuellement testée dans certaines compagnies forestières.

6.2. Ressources non ligneuses

En matière de PFNL, nous avons vu qu'il existait au niveau des peuples Bakas du massif forestier Djoum-Mintom, un modèle d'organisation appuyé par le projet AGEFO Baka. Ces populations pygmées se sont organisées autour de la filière mangue sauvage ou « Ndo'o » structurée par la SNV. *L'Irvingia gabonensis* ou mangue sauvage, figure dans la liste établie en 2005 par le MINFOF, reprenant les 43 espèces de produits spéciaux camerounais. Le cadre réglementaire relatif à la collecte et à la commercialisation de ces produits spéciaux est encore bancal⁸, en ce sens que *L'Irvingia gabonensis* ne constitue pas une espèce menacée, au même titre que l'ivoire ou l'ébène et qu'il faudrait légalement accorder à chaque villageois collecteur de Ndo'o :

- un agrément préalable ;
- une autorisation pour récolter et dans le cas où ce même collecteur décide de commercialiser ses produits ;
- une lettre de voiture ;
- un permis d'exploitation et s'il traverse une frontière ;
- une autorisation annuelle d'exportation.

Tous ces documents réglementaires ont bien entendu un coût, sans compter les taxes spécifiques aux PFNL sur les volumes autorisés (10 FCFA/kg) mais encore, la surtaxe progressive à l'exportation, dans le cas où les produits ne sont pas transformés sur le territoire national.

Tous ces frais et menues dépenses ont l'effet d'inciter les populations à contourner la législation.

De plus, comme l'indique la loi forestière de 94, les droits d'usage autorisés au sein du domaine forestier permanent doivent se limiter aux activités de subsistance, ce qui implique que légalement, aucune activité commerciale, hormis celles prévues dans le plan d'aménagement de la forêt communale, ne peut être pratiquée dans la dite forêt.

Dans notre cas précis, l'aménagement de la FCD pourrait être l'opportunité de réglementer les activités de collecte du Nd'oo par les communautés villageoises, en accordant par exemple, un permis d'exploitation détenu au niveau communal et valable pour toutes les communautés riveraines au massif communal, tant Baka que Bantoue.

Cela permettrait d'une part, de contrôler les quantités commercialisées et voir de ce fait, la réelle pression exercée sur la ressource, et d'autre part, d'estimer l'ensemble des recettes brassées par ce

⁸ Le projet GCP/RAF/398/GER de la FAO sur le renforcement de la sécurité alimentaire en Afrique Centrale à travers la gestion et l'utilisation durable des PFNL, travaille actuellement sur le cadre légal et réglementaire des PFNL pour l'améliorer. La révision de l'arrêté 222 et de ses normes d'application, permettrait également d'amender certains textes de loi afin de rendre la gestion commune des ressources forestières plus évidente et d'accorder un accès plus large aux bénéficiaires tout en contrôlant la durabilité du processus.

seul PFNL, en prélevant une petite taxe au passage, qui renflouerait directement le budget d'investissement communal.

Les données d'inventaire vont également nous indiquer l'abondance des PFNL de la FCD. Pour les espèces fortement sollicitées par les populations riveraines et dont la densité est peu importante, les techniques de domestication peuvent également être préconisées.

Les zones qui abondent en PFNL peuvent également être délimitées en série PFNL dans le plan d'aménagement de la FCD.

6.3. Ressources fauniques

Comme exposé au point 5.10, la chasse pratiquée par les villageois est surtout de type commercial. Ce constat suggère alors de proposer, au même titre que les activités de collecte du Nd'oo et autres PFNL de la FCD, l'organisation des chasseurs. Cela permettrait d'une part, de contrôler les prélèvements de gibiers en forêt et d'autre part, de prélever une taxe communale sur cette activité qui, nous l'avons vu, génère des revenus considérables aux populations riveraines. Cette chasse organisée devra néanmoins faire l'objet de fréquents contrôles. La contractualisation d'un agent communal de contrôle motorisé, associé aux structures en place œuvrant dans le même domaine (chef de poste, ECOFAC), peut être envisagé.

Le problème de la consommation des espèces protégées peut se résoudre grâce à la sensibilisation des chasseurs. En effet, nous avons constaté lors de l'ESE, que bon nombre d'entre eux ne connaissaient pas les animaux protégés. La pose de panneaux d'information sur la liste CITES dans chacun des 17 villages riverains ainsi qu'au niveau des carrefours de toutes les pistes conduisant à la FC, pourraient sensiblement influencer le comportement des chasseurs locaux. Cette mesure peut être réalisée en collaboration avec la SFID. Les techniques de chasse plus durable devraient également être préconisées (chasse au fusil).

Les opérateurs économiques devront inclure dans leur règlement intérieur, des mesures dissuasives contre tout employé qui se livrerait aux activités de chasses dans la FC pendant ou en dehors des heures de travail.

6.4. Ressources en eau

Nous avons vu que le problème d'accès à l'eau potable était récurrent dans la zone d'étude et que près de 60 % des forages n'étaient pas fonctionnels. Nous pouvons dans ce contexte, proposer l'aménagement des sources naturelles en périphérie des zones habitées et faciliter leurs voies d'accès aux villageois. Ces aménagements peuvent aussi se concevoir à l'intérieur du massif forestier communal.

6.5. Matérialisation des limites de la FCD

La matérialisation des limites de la FCD avec la bande agro-forestière, constitue la première étape capitale de sécurisation de la FC. En effet, cela permettrait aux populations riveraines de mieux distinguer le changement de propriété et d'usage du sol. Une proposition serait de matérialiser ces limites à l'aide de plantations de palmier à huile associées ou non, d'*Irvingia gabonensis* et de quelques essences concurrentielles, en fonction du milieu. Ces plantations constitueraient également des revenus supplémentaires pour les populations riveraines. Les limites de la FCD avec la forêt communautaire de Nkan et des UFA 09-004 a et 09-004 b devront être régulièrement entretenues et matérialisées à la peinture rouge.

6.6. Agriculture

Comme évoqué au point 5.8.1, le développement industriel de la zone d'étude, présage un fort accroissement démographique dont l'impact direct sera d'une part, la hausse des prix des produits

alimentaires dans le cas où les productions ne sont pas adaptées aux demandes croissantes, d'autre part, la création d'emplois dans la zone d'étude.

Dans ce contexte, certaines filières agricoles devraient être réactivées telles que la production de plantain, macabo et autres cultures maraîchères. Les GIC devraient être encouragés dans ce sens et leurs initiatives individuelles appuyées par la commune.

Le développement de ces activités agricoles permettrait aux jeunes de la région de s'intéresser à d'autres activités génératrices de revenus, comme alternatives au braconnage qui sévit dans l'arrondissement.

Ce développement devra également s'accompagner de nouvelles techniques agraires plus durables ainsi que de la structuration du marché vivrier dans la zone. Cela permettra de réduire la pression qu'exerce le défrichage incontrôlé sur la forêt et d'assurer une meilleure protection des sols.

Les populations doivent également encore être sensibilisées quant à l'exploitation des cacaoyères situées à l'intérieur du massif forestier communal. Ces plantations devraient être circonscrites et leur localisation intégrée dans l'aménagement forestier afin que celles-ci soient prises en compte et épargnées lors de l'exploitation des AAC prévues dans par la série de production. Ces enclaves permettraient d'éviter l'extension des parcelles agricoles et les nouveaux défrichements.

6.7. Aspects socio-économiques et développement

Grâce aux revenus issus de l'exploitation de la FCD, la commune pourra réaliser des projets favorisant la création de petits emplois locaux. Dans le même sens, il serait intéressant de favoriser l'adhésion des populations au processus de gestion durable de la FCD par leur sensibilisation, leur information permanente et aussi leur participation aux divers travaux à réaliser.

Cette adhésion pourrait être envisagée par l'intermédiaire des associations villageoises existantes car nous avons constaté que les CPF n'étaient pas fonctionnels ni reconnus par les populations. Ces structures doivent jouer le rôle de médiateur entre les populations riveraines au massif forestier et la cellule de foresterie communale.

Ces associations impliquées dans le processus d'aménagement de la FCD, doivent être représentative des différentes ethnies locales pour défendre leurs droits auprès de la commune et opérateurs économiques associés. Ces structures pourront, entre autre, négocier les prestations de service pour la réalisation de certains travaux : délimitation FC, dégagement de la route d'accès, contrôle de l'accès à l'intérieur de la FC, etc.

Un dialogue permanent entre le concessionnaire et les populations est primordial et peut se faire à travers les réunions d'information qui doivent se tenir systématiquement avant le début de l'exploitation de chaque AAC. Ce sera l'occasion de discuter les avantages dont bénéficieront les villages riverains, les recrutements des jeunes des différents villages et les voies de recourt des différentes parties.

Il serait également intéressant que la commune institutionnalise la cellule de foresterie communale et l'intègre à son organigramme, au même titre que les autres services techniques. Celle-ci aura le rôle de mettre en œuvre toutes les mesures de développement socio-économique prescrites dans le plan d'aménagement et veillera à ce que les prescriptions de l'EIE soient également respectées.

Les chefs traditionnels, les autorités religieuses et les ONG, représentent les personnes centrales dont le rôle pour la sensibilisation des populations à la protection de la FCD devrait être pris en compte.

Enfin il faudra peut-être garantir des dividendes significatifs aux populations, au même titre que les RFA communautaire, en mettant en place des stratégies pour la redistribution des revenus issus de la FCD. Par exemple, un certain montant /m³ exploités, pourrait être accordé aux populations riveraines.

6.8. Impacts positifs escomptés de l'aménagement de la FCD

Compte tenu de toutes ces prescriptions et recommandations, de leur prise en considération dans le plan d'aménagement de la FCD, il en ressort que les impacts positifs suivants pourront être observés dans la zone d'étude :

- Réduction de la pression exercée sur la faune et les PFNL du massif forestier communal grâce aux modèles de gestion adaptés au contexte local⁹ ;
- Contrôle de l'exploitation illégale du bois d'œuvre dans la FCD ;
- Valorisation des espaces agricoles existants, protection des sols et réduction des surfaces défrichées grâce à l'adoption de nouvelles techniques plus soutenables¹⁰ ;
- Amélioration générale de l'état des routes qui indirectement, facilitera le commerce et l'écoulement des produits agricoles ;
- Développement des infrastructures sociales de base (école, case de santé, adduction d'eau potable, électrification rurale, foyer communautaire, marché périodique,...) ;
- Augmentation des opportunités d'emplois locaux dans le secteur forestier ou le secteur de la transformation et du commerce¹¹ ;
- Conservation de la biodiversité du massif forestier communal ;
- Villages riverains sensibilisés sur les espèces menacées (construction de panneaux d'affichage dans chaque village riverain¹²) ;
- Mesures spécifiques adoptées dans le PA pour réduire l'impact de l'exploitation sur les essences concurrentielles ;
- Créations de nouvelles alliances commerciales entre les villages et groupements de femmes, au même titre que les structures développées au niveau des Baka pour la mangue sauvage ;
- Plus grande participation des groupes minoritaires ;
- Augmentation des capacités organisationnelles et des compétences des populations en matière de gestion des ressources naturelles et des revenus issus de la FCD ;
- Bonne gouvernance, gestion financière adaptée au contexte local, meilleure répartition des bénéfices ;
- Associations existantes renforcées au regard des activités agrosylvopastorales relatives à la mise en œuvre du plan d'aménagement.

⁹ Techniques de chasse plus durables, développement de la domestication de certains PFNL et définition de quotas de prélèvement en fonction des ressources disponibles.

¹⁰ Lors de la réunion qui s'est tenue à Sangmélina le vendredi 03 octobre sur le classement des UFA du département du Dja et Lobo, la partie Sud de l'UFA 09-007 qui traversait l'axe routier Djoum-Mintom, a été déclassée en faveur des populations riveraines du village d'Efoulan.

¹¹ La création de toutes ces activités génératrices de revenus représentent des alternatives aux activités illégales menées actuellement dans la zone.

¹² Ces panneaux pourront également servir à communiquer toutes les décisions communales, avis d'offres d'emploi, décès, festivités,...)

7. Conclusion

La présente étude visait la connaissance du milieu socioculturel et économique du massif forestier communal et de ses environs ainsi que l'appréciation du degré de dépendance des populations riveraines vis-à-vis de cette forêt. Ceci dans le but de prendre en compte les facteurs sociaux pouvant avoir un effet lors de la mise en œuvre du plan d'aménagement, élaboré et adopté par la commune et les populations concernées.

En aménagement forestier, les principales mesures à prendre, consistent en quelques règles : la délimitation de l'espace forestier en séries sur la base des inventaires multi-ressources (fauniques et floristiques) ainsi que la prise en considération des activités socio-économiques rencontrées au niveau de la zone forestière à aménager.

La mise en œuvre du PA devra respecter le schéma proposé, conformément au parcellaire, aux DME des essences sous aménagement ainsi qu'aux techniques d'exploitation à faible impact afin de minimiser les dommages environnementaux de l'exploitation forestière. Les mesures préconisées dans le PA devront s'accompagner de la mise sur pied d'un système de contrôle efficace.

S'agissant de l'utilisation de l'espace, les relevés GPS ont démontré la présence de certaines cacaoyères villageoises dans la forêt communale, autrement dit, dans le DFP. Toutes les plantations qui ne sont pas régulièrement entretenues, devront être abandonnées en faveur des séries de production.

Lors de la restitution, il est apparu que la cacaoyère Ndeng Ndeng du village de Mfem n'avait jamais été dédommagée. La distance moyenne entre les habitations et les champs villageois s'élève à maximum 6 km à vol d'oiseau.

Lors des enquêtes il est apparu que les espèces cultivées telles que le cacao, le bananier, le macabo, la pistache et le palmier à huile nécessitent le défrichage de nouveaux espaces. Le système de production agricole extensif (agriculture itinérante sur brûlis) est à l'origine de la perte du couvert forestier. De ce fait il faudrait améliorer le système de production actuel pour contenir les espaces agricoles villageois dans la zone agro forestière prévue pour les populations.

L'étude démontre également une forte dépendance des populations vis-à-vis de la chasse aussi bien pour l'autoconsommation que pour la vente. Dès qu'un besoin financier se fait sentir, les populations partent en forêt à la recherche d'un gibier qui sera revendu immédiatement.

D'autres produits sont aussi sollicités par les populations, on peut citer : les champignons, les chenilles, la mangue sauvage, le rotin, le raphia (vin, palmes et feuille), le vin de palme, les graines du Moabi pour leur transformation en huile. Bien que le manguier sauvage ne fasse pas partie des essences ligneuses exploitées pour le bois d'œuvre, ces arbres méritent une attention particulière de la part de l'opérateur qui va exploiter la forêt.

Au regard des objectifs fixés, il ressort de nos investigations certains faits saillants, à savoir :

- a. 30 plantations cacaoyères ont été relevées dans les limites de la FCD. Elles s'accompagnent généralement de campements également utilisés par les chasseurs, pêcheurs ou encore collecteurs de PFNL ;
- b. Bien que les populations riveraines soient fortement dépendantes de la forêt de part leurs activités quotidiennes (agriculture, chasse, pêche ainsi que la récolte des PFNL), elles sont néanmoins favorables à l'aménagement et l'exploitation de la forêt communale ;
- c. Les populations souhaitent vivement que la commune, grâce aux bénéfices de l'exploitation forestière, prenne en considération leurs besoins prioritaires, à savoir : l'amélioration de leurs habitats, conditions de vie et infrastructures routières (axe fangs), les problèmes liés à la santé,

et ceux relatifs à l'éducation. Elles voudraient également être impliquées dans la gestion des bénéfiques par l'intermédiaire d'un comité de gestion villageois ;

- d. Les populations ne désirent pas rester passives par rapport aux activités forestières, elles attendent que les jeunes des villages soient recrutés pour travailler en forêt ;
- e. La forêt fait partie du patrimoine culturel des peuples Baka, nombreux dans la région. Les principaux campements pygmées identifiés lors de l'étude sont les campements de Nkoulouvena et de Medjen I et II. Ces campements nécessitent une attention particulière lors de l'exploitation de la FCD. (Les résultats de l'étude commanditée par le projet AGEFO BAKA devront également être considéré dans l'aménagement de la FCD)
- f. Le réseau de télécommunication est assez bien développé dans la zone, la radio et la télévision nationale couvre 70% du territoire, le réseau Orange et Camtel couvre 40% de la zone ;
- g. Parmi les essences qui intéressent à la fois les populations locales et le concessionnaire, le Moabi apparaît comme étant la seule pouvant constituer une source de conflit entre les deux utilisateurs.
- h. La zone semble bien structurée avec la présence de plusieurs associations et organisations paysannes. Il n'existe pas de structure de gestion des retombées financières de l'exploitation, ni d'une expertise locale en conception, gestion et conduite de projets d'intérêt communautaires ;
- i. La piste forestière qui entre dans la FCD au départ du village d'Akak constitue la porte d'entrée au sciage sauvage qui sévit dans la zone Nord, avec la complicité des élites locales ;
- j. Les mangues sauvages (*Irvingia gabonensis*), les plantes médicinales, le rotin, le raphia, le biter cola, etc. sont parmi les PFNL les plus sollicités par les populations ;
- k. La culture du cacao, bananier plantain, macabo, concombre (pistache) sont les principales cultures pour les quelles les populations sont amenées à conquérir de nouveaux espaces de forêt.

Les nouvelles orientations de la gestion durable des forêts placent l'homme au centre de ce processus. La gestion des forêts par les communes est un concept assez récent au Cameroun et fera bientôt l'objet d'un guide de prescriptions socio-économiques adaptées, à intégrer dans le PA de ces forêts.

L'aménagement des FC doit mettre en exergue les aspects sociaux de manière beaucoup plus évidente que dans l'aménagement des UFA. La commune, en tant que concessionnaire, doit faire preuve d'innovations en matière sociale et démontrer tout l'intérêt socio-économique de gérer une forêt à l'échelle communale.

En effet, les conséquences directes de la mise en aménagement d'un massif forestier communal, doivent se ressentir au niveau de la création d'emplois locaux, du développement de PME/PMI, de la réalisation de projets communautaires, afin que les avantages socio-économiques soient effectivement démontrés.

8. Références bibliographiques

Bigombe, L.P. 2000. La Décentralisation de la Gestion des ressources forestières au Cameroun : Situation actuelle et perspectives, Yaoundé FTTP – CERAD, 2000, 112 pages.

MINEF, 2000C. Arrêté N°0222/A/MINEF, fixant les procédures d'élaboration, d'approbation, de suivi et de contrôle de la mise en œuvre des plans d'aménagement des forêts de production du domaine permanent.

MINEF, 1998. Guide d'élaboration des plans d'aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent.

MINEF, 1995a. Décret N°95/531/PM fixant les modalités d'application du régime des forêts, de la faune et de la pêche.

MINEF, 1994a, 20 janvier 1994. Loi N°94/01 portant régime des forêts, de la faune et de la pêche.

PDCD, 2007. Projet de Développement de l'Arrondissement de Djoum. Commune de Djoum.

PNDP, 2006. Plan de développement communal période 2006 – 2011, Diagnostic participatif de la Commune de Djoum.

PNDP, 2005. Diagnostic participatif de la communauté Minko'o-Nkan suivi de son Plan de développement local.

PNDP, 2005. Diagnostic participatif de la communauté Alat-Essong-Mfem-Ayene suivi de son Plan de développement local.

PNDP, 2005. Diagnostic participatif de la communauté Mebane I-Bindoumba-Alat II suivi de son Plan de développement local.

PNDP, 2005. Diagnostic participatif de la communauté Amvam-Efoulan-Mendoum suivi de son Plan de développement local.

PNDP, 2005. Diagnostic participatif de la communauté Meyos-Obam-Elleng-Akak-Akom suivi de son Plan de développement local.

Carte participative des communautés Zaman. CARPE, Global Forest Watch, 2001

Annexe : Guide d'entretien semi structuré (village)
--

Date : Le _____

Table des matières

I.	Caractéristiques générales.....	19
I.1.	Distribution ethnolinguistique.....	20
I.2.	Distribution par sexe et classe d'âge.....	Error! Bookmark not defined.
I.3.	Lignage (personnes ressources).....	20
I.4.	Noms des élites villageoises et localisation.....	21
I.5.	Historique du village.....	22
II.	Modes et Modalités d'accès aux espaces.....	24
II.1.	Mode d'accès au village.....	24
II.2.	Sites sacrés.....	25
II.3.	Camps.....	26
III.	Infrastructures sociales et équipements collectifs.....	27
III.1.	Ecoles et établissement de formation dans le village.....	27
III.2.	Infrastructures de santé.....	28
III.3.	Equipement hydraulique.....	28
III.4.	Electricité.....	29
III.5.	Accueil.....	29
IV.	Vie associative et cohésion socio-économique.....	30
IV.1.	Groupes de solidarité.....	30
IV.2.	Groupes culturels et cultuels.....	30
IV.3.	Association sportive et de loisirs.....	31
V.	Activités économiques.....	31
V.1.	Généralités.....	31
V.2.	Agriculture.....	34
V.3.	Elevage.....	38
V.4.	Pêche.....	39
V.5.	Chasse.....	41
V.6.	Récolte des PFNL.....	43
V.7.	Artisanat.....	45
VI.	Commercialisation et marchés locaux.....	46
VII.	Modalités d'accès aux ressources naturelles de la forêt (entretien semi structuré avec les notables).....	48
VII.1.	Accès au ressources.....	48

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

VII.2.	Processus de décision et modes de contrôle :	49
VII.3.	Gestion des conflits	49
VIII.	Cartographie	50
VIII.1.	Cartographie participative.....	50
VIII.2.	Identification et géo référencement	50
VIII.3.	Mesures	50

Caractéristiques générales

Situation géographique du village dans la commune :

Nom du Village : _____

Nom du chef de village : _____

Nom du président du conseil du village : _____

Nom du vice-président du conseil du village : _____

Nom du vice-président du conseil du village : _____

Nom du secrétaire du conseil du village : _____

Nom des conseillers du village :

NOM	Prénom	A = actif, R = retraité

Distribution ethnolinguistique

Groupe ethnolinguistique	Nombre de personnes	% total de la population	Natif	Non natif

(Population : à analyser après analyse des fiches de recensement.)

Lignage (personnes ressources)

Nom du lignage	Groupe ethnolinguistique	Nom du chef de lignage

Commentaires :

Noms des élites villageoises et localisation

Nom	Fonction	Localisation	Téléphone

Quels services vous rendent les élites « intellectuels » pour le développement du village ?

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

Modes et Modalités d'accès aux espaces**Mode d'accès au village**

Type d'accès	Permanent	Saisonnier	Commentaires
Pédestre			
Piste carrossable			
Piste non carrossable			
Rivière			

Sites sacrés

Est-ce que vous avez des sites sacrés dont l'accès est réservé ?

Oui Non

Si oui, combien ? _____

Où _____ sont _____-ils _____ localisés ?

Comment y accède-t-on ?

Comment l'accès est-il réglementé ?

Existe-t-il des sites particuliers (grottes, chutes, salines,...)

Oui Non

Si oui, combien ? _____

Où _____ sont _____-ils _____ localisés ?

Comment y accède-t-on ?

Comment l'accès y est-il réglementé ?

Camps (Campement)

Combien de camps (Hameaux) dépendent du village ? _____

Nom du Camps	Activité principale	Type de camp	Nom du chef de camp

Commentaires

Mode d'accès aux Campement

Nom du camp	Mode d'accès (pied, véhicule, pirogue,...)	Type d'accès		Temps d'accès depuis le village (heures)
		Permanent	Saisonnier	

Commentaires :

Comment l'accès est il réglementé ?

Infrastructures sociales et équipements collectifs**Ecoles et établissement de formation dans le village**

Nombre d'établissement fonctionnels : _____

Type d'établissement : 1=gouvernement, 2=communautaire, 3=Missionnaire

Type	Nombre classes	Nb garçon	Nb filles	Niveau max	Etat des infrastructures		
					Bon	Moyen	Mauvais

Nombre d'établissement non fonctionnels : _____

Cause de non fonctionnement ?

Mode de financement des enseignants ?	Etat	
	Département	
	Parents d'élèves	
	Association caritative, église	
	Autre : _____	

S'il n'y a pas d'école, où sont scolarisés les enfants ? _____

A combien de temps de marche ?

Infrastructures de santé

Existe-t-il un dispensaire ? _____

Est-il fonctionnel ? _____

Si non quelles sont les causes ?

Quel personnel s'occupe du dispensaire et quel niveau de formation a-t-il ?

Comment est approvisionné le dispensaire en médicaments ?

S'il n'a pas de dispensaire, où vont se faire soigner les villageois ?

S'il n'a pas de dispensaire, où les villageois achètent-ils leurs médicaments ?

XXX approvisionnement quasi exclusifs ; XX approvisionnement équivalent ; X approvisionnement occasionnel.

	Pharmacopée traditionnelle	Vendeurs ambulants de médicaments	Pharmacie ou centre de santé le plus proche
Importance relative dans l'approvisionnement des villageois			

Equipement hydraulique

Oui Non

Nombres d'équipements fonctionnels et type d'installation(s) existante(s) (puits, pompes, forage, source captée,...

Type et Nombre d'équipements non fonctionnels ?

Origine du financement ?

Causes des dysfonctionnements ?

S'il n'y a pas d'équipements, où la population va-t-elle chercher l'eau et à quelle distance du village ?

Electricité

Ya-t-il de l'électricité au village ? Oui Non

Si oui, quelle est la source d'électricité ?

Type	X	Nombre
Générateur privé		
Générateur village		
Electrification « Sonel »		
autres		

Si non, qu'utilise-t-on au village pour s'éclairer ?

Type	X
Lampes torches	
Feu	
Lampes tempêtes	
Autres	

Accueil

Y a-t-il des possibilités de logement au village pour les étrangers ?

Vie associative et cohésion socio-économique**Groupes de solidarité**

Tontine, coopérative, groupement, comité, mutuelle, groupe d'entraide (travaux agricoles, pêche, construction des cases et infrastructures villageoises)

Niveau de fonctionnement XXXX Parfaitement fonctionnel et actif XXX fonctionnel et actif XX moyennement fonctionnel et actif X peu fonctionnel et actif O inactif

Intitulé	Statut	Niveau de fct	Nom du responsable

Groupes culturels et cultuels

Association initiatique, religieuse,....

Intitulé	Statut	Niveau de fct	Nom du responsable

Rmq : _____

Association sportive et de loisirs

Intitulé	Statut	Niveau de fct	Nom du responsable

Rmq :

Activités économiques**Généralités**

Quelles sont les activités économiques qui rapportent le plus au village ?

*Agriculture, agriculture de rente, chasse, pêche, récolte des PFNL, élevage, artisanat,...**A classer par ordre d'importance*

Type d'activité	Qui participe à l'activité ?			
	Tous	Hommes	Femmes	Enfants

CTFC
Centre technique de la Forêt Communale

Saisonnalité des activités

Intensité de l'activité												
XXX intense XX normale X faible O nulle												
Type	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Agriculture												
Chasse												
Pêche												
Artisanat												
PFNL												

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

Agriculture

Importance des productions agricoles et fruitières

XXXX totalité	XXX dominante
XX sensiblement égale	X peu importante
	O marginale ou nulle

Classe : Numéroté de 1 à 5 les cinq productions principales

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Part autoconsommée	Part commercialisée
Agrumes				
Ananas				
Aubergine				
Avocatier				
Banane douce				
Banane plantain				
Cacao				
Canne à sucre				
Concombre				
Courge				
Gombo				
Igname				
Macabo				
Mais				
Manguier				
Manioc				
Oseille				
Palmier à huile				
Papayer				
Patate				
Patate douce				
Piment				
Safoutier				

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

Tabac				
Taro				

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

Quelle est la taille des champs et la durée moyenne de la jachère ?

(mesurer également plusieurs champs sur terrain GPS afin de calculer une surface moyenne de champs.)

Quelle est la distance des champs par rapport au village ? _____

Est-ce qu'il y a assez de femmes et d'hommes au village pour faire l'agriculture ?

Qu'est ce qui empêche d'augmenter l'agriculture au village ?

(Main d'œuvre, dégâts des ravageurs, maladies, commercialisation, disponibilité de plants ou graines sélectionnés, capacités techniques,...)

Quelles solutions y voyez vous ?

Si quelqu'un a besoin de plus d'espace agricole comment peut-il en acquérir ?

Est-ce qu'un étranger au village doit obtenir une autorisation pour cultiver ? De qui ?

Est-ce que les espaces agricoles sont répartis et divisé selon les lignages ? Oui Non

Ya-t-il parfois des conflits ? Oui Non

Comment sont-ils résolus ?

Comment a évolué la surface agricole vivrière ces 5 dernières années ?

Quelle en est la cause ?

Y a-t-il des solutions ? _____

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

Comment a évolué la surface agricole de rente ces 5 dernières années ?

Quelle _____ en _____ est _____ la _____ cause ?

Y a-t-il des solutions ? _____

Y a-t-il un entretien des parcelles agricole de rente ?

Cacaoyères	Palmeraies	Caféières

Elevage

Importance de l'élevage au village

XXXX totalité	XXX dominante
XX sensiblement égale	X peu importante
	O marginale ou nulle

Classe : Numéroté de 1 à 5 les type d'élevage principaux

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Part autoconsommée	Part commercialisée	Prix
Poulets					
Chèvres					
Moutons					
Cochons					
Vaches					
Canards					
Aulacode					

Quel est l'origine ethnique des éleveurs ? _____

Est-ce que des étrangers au village viennent faire de l'élevage? Oui Non

Doivent ils demander l'autorisation ? Oui Non

Si oui, à qui et pourquoi ?

Est-ce que des espaces d'élevage sont réservés à certains lignages ? Oui Non

Est-ce qu'il y parfois conflit à propos des espaces d'élevage ? Oui Non

Comment cela est il résolu ?

Qu'est ce qui empêche d'augmenter l'élevage au village ?

(Main d'œuvre, maladies, commercialisation, disponibilité des géniteurs, capacités techniques,...)

Quelles solutions y voyez vous ?

Pêche

Importance de la pêche

XXXX totalité	XXX dominante
XX sensiblement égale	X peu importante
	O marginale ou nulle

Classe : Numéroté de 1 à 5 les espèces principales

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Part autoconsommée			Part commercialisée		
			Frais	Sc/fumé	Prix	Frais	Sc/fumé	Prix

Quelles sont les techniques de pêche utilisées ?

Type de technique	Nom commun

A quelle distance du village pratique-t-on la pêche ? et sur quelles rivières ?

Quel est l'origine ethnique des pêcheurs ? _____

Est-ce que des pêcheurs étrangers au village viennent pêcher en forêt? Oui Non Doivent ils demander l'autorisation ? Oui Non

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

Si oui, à qui et pourquoi ?

Est-ce que des parties de rivière en forêt sont réparties et réservées à certains lignages ? Oui Non

Est-ce qu'il y a parfois conflit à propos des espaces de pêche ? Oui Non

Comment cela est-il résolu ?

Qu'est-ce qui empêche d'augmenter la pêche ?

(Main d'œuvre, maladies, commercialisation, capacités techniques,...)

Quelles solutions y voyez-vous ?

Chasse

Importance de la chasse

XXXX totalité	XXX dominante
XX sensiblement égale	X peu importante
	O marginale ou nulle

Classe : Numéroté de 1 à 5 les espèces principales

Nom commun	Nom vernaculaire	Classe	Part autoconsommée			Part commercialisée		
			Frais	Sc/fumé	Prix	Frais	Sc/fumé	Prix

Quelles sont les techniques de chasse utilisées ?

Type de technique	Nom commun

A quelle distance du village pratique-t-on la chasse en moyenne?

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

Est-ce que vous récoltez des PFNL dans la zone de forêt communale proposée ? Oui Non

Quel est l'origine ethnique des chasseurs ? _____

Est-ce que des chasseurs étrangers au village viennent chasser? Oui Non

Doivent ils demander l'autorisation ? Oui Non

Si oui, à qui et pourquoi ?

Quel technique utilise les étrangers ? _____

Est-ce que des parties de forêts pour la chasse sont divisées en fonction des lignages ? Oui Non

Est-ce qu'il y parfois conflit à propos des espaces de chasse ?

Comment cela est il résolu ?

Récolte des PFNL

Quels sont les espèces récoltées (feuilles, racines, écorces, vers, chenilles, champignons, insectes...) ?

Abondance

XXXX abondant et procheXXX abondant et éloigné XX rare X très rare

Nom commun	Nom vernaculaire	Utilisation			Abondance
		Alimentation	Médecine	Vente (Prix)	

Techniques de récolte

<i>Type de technique</i>	<i>Nom de l'espèce</i>	<i>Récolteurs</i>		
		<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Enfants</i>

Est-ce que quelqu'un peut récolter des PFNL d'un champs appartenant à autrui ? Oui Non

Si non, pourquoi ?

A quelle distance du village pratique-t-on la récolte en moyenne?

Quel est l'origine ethnique des récolteurs ? _____

Est-ce que des étrangers au village viennent récolter? Oui Non

Doivent ils demander l'autorisation ? Oui Non

Si oui, à qui et pourquoi ?

Quel technique utilise les étrangers ? _____

Est-ce que des parties de forêts sont réservées à certains lignages pour la récolte ? Oui Non

Est-ce qu'il y parfois conflit à propos des espaces de chasse ? Oui Non

Comment cela est il résolu ?

Artisanat

Quels sont les articles fabriqués au village ?

(Paniers, nattes de raphia, pots en terre cuite, mobilier,...)

Objet	Matière première	Source	Usage		Acteurs		
			vendre	domestique	Tous	Hommes	Femmes

De quel origine ethnique sont les artisans ?

Que doivent faire les artisans pour avoir accès à la matière première

Est-ce que les étrangers ont besoin d'une autorisation ? Oui Non

Si oui, pourquoi ?

Est-ce que des parties de forêts sont réservées à certains lignages pour la récolte ? Oui Non

Est-ce qu'il y a parfois conflit à propos des espaces d'extraction de la matière première ? Oui Non

Comment cela est-il résolu ?

Commercialisation et marchés locaux

Y a-t-il un marché au village ? Oui Non

Si oui, Combien de fois a-t-il lieu ? _____

A quelle distance est le marché le plus proche hors village ?

Combien de fois a-t-il lieu ? _____

Quel est le mode d'accès le plus facile ? _____

Est il accessible toute l'année ? Oui Non

Si non, quelle est la cause d'inaccessibilité ?

Cause	Cocher	Quels mois ou période de l'année ?
Pluie		
Pont		
Route		
Conflits		
Autre : _____		

Quels produits sont vendus au marché le plus proche ?

Type de produit	Quelques Noms	Cocher
Agricole de rente		
Vivrier		
Chasse		
Pêche		
PFNL		
Articles importés		
Articles d'autres villes		

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

Quels produits sont achetés dans le marché le plus proche ?

Type de produit	Quelques Noms	Cocher
Agricole de rente		
Vivrier		
Chasse		
Pêche		
PFNL		
Articles importés		
Articles d'autres villes		

Coût de transport des marchandises

Type	Coût
Porteur	
Voiture	
Moto	
Vélo	
Autres	

Est-ce que les produits sont facilement vendables pour le village ? Oui

Non

Si

non,

pour

quelles

raisons ?

Modalités d'accès aux ressources naturelles de la forêt (entretien semi structuré avec les notables)

Accès au ressources

Qui peut accéder à la ressource ? Tous ?

Est ce qu'un étranger peut accéder ? Besoin d'une relation ?

A qui doit il demander pour accéder (chef de village, chef de lignage, famille, conseil du village...) ?

Est-ce que l'accès peut être payant ?

Quelles sont les conditions d'accès aux ressources naturelles ?

Type de ressource	Conditions		
	Libre	Payant	Echange
Bois			
Viande de brousse			
Poissons			
Mangue sauvage			
Kola			
....			

--	--	--	--

Est-ce que les modalités d'accès sont toujours respectées ? Oui Non

Si non, pourquoi observe-t-on un changement ou un abandon de ses modalités ?

Processus de décision et modes de contrôle :

Existent-ils des interdictions liés à l'accès et/ou l'utilisation d'une ou plusieurs ressources et des espaces forestiers? Quels sont-ils ?

Qui a le pouvoir de sanctionner et quelle sanction doit s'appliquer ?

Est-ce que ces interdictions s'appliquent toujours aujourd'hui et si non quelles en sont les causes évoquées ?

Qui a le pouvoir, autorité et légitimité pour les faire respecter ? Par quels moyens ?

Gestion des conflits

Comment se règlent les différends ou les conflits liés à l'accès à la ressource ?

Est-ce que les règlements sont identiques pour tous les types de ressources ?

Quelles sont les personnes qui règlent ces situations et diffèrent elles selon le type de ressource ou le lieu ?

Cartographie

Cartographie participative

Etablir une carte participative (papier craft)

Identification et géo référencement

Des limites caractéristiques de la FC (confluence,...), des champs par rapport à la forêt communale

Des camps de chasse, pêche, agricole de rente,...

Des sites sacrés

Des principaux sites d'exploitation des PFNL,... (Arbres à haute valeur)

Du village (Centre, rivières, église,...)

Mesures

Un échantillon de champs par village (surf/groupe familial)

Quelques PNFL bien connu

Nom pilote	Nom Scientifique	Partie récoltée	Utilisation
Amvout	<i>Trichiscoscypha arborea</i>	Fruit	Alimentation
Andok	<i>Irvingia gabonensis</i>	Fruit	Alimentation
Bilinga	<i>Nauclea diderrichii</i>	Fruit	Alimentation
Ayous	<i>Triplochyton scleroxylon</i>	Support chenilles	Alimentation
Ebom	<i>Anonadium mannii</i>	Fruit	Alimentation
Djansang	<i>Ricinodendron heudelotii</i>	Fruit	Alimentation
Miel			
Vin de palm et raphia			
Kanda	<i>Beilschmeidia obscura</i>	Fruit	Alimentation
Calatier	<i>Cola acuminata</i>	Fruit	Alimentation
Moabi*	<i>Baillonella toxisperma</i>	Fruit	Alimentation
Onie	<i>Garcinia cola</i>	Fruit	Alimentation
Onzabili	<i>Antrocaryon micraster</i>	Fruit	Alimentation
Sissongo	<i>Pennisetum sp</i>	Feuille	Alimentation
Gnetum	<i>Gnetum africanum</i>	Feuille	Alimentation
Akak	<i>Duboscia veridiflora</i>	Ecorce	Pharmacopée
Fromager	<i>Ceiba pentandra</i>	Feuille	Alimentation
Andok ngoé	<i>Irvingia grandifolia</i>	Ecorce	Pharmacopée
Bahia	<i>Mytragina ciliata</i>	Ecorce	Pharmacopée
Eveuss	<i>Klainedoxa gabonensis</i>	Ecorce et fruit	Pharmacopée
Fraké	<i>Terminalia superba</i>	Ecorce	Pharmacopée
Ilomba	<i>Pycnanthus angolensis</i>	Ecorce	Pharmacopée
Tali	<i>Erythropleum ivorense</i>	Ecorce	Pharmacopée
Mukulungu	<i>Autranella congolensis</i>	Ecorce	Pharmacopée

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

Mvanda	<i>Hylodendron gabonensis</i>	Ecorce	Pharmacopée
Emien	<i>Altonia boonei</i>	Ecorce	Pharmacopée
petit rotin	<i>Eremospatha macrocarpa</i>	liane	Artisanat
gros rotin	<i>Laccosperma secundiflorum</i>	liane	Artisanat

Source : EPFC/ SEPCO (2006) et les auteurs.


Annexe 1 :

Géo référencement : fiche type

Noms du site :

Situation approximative par rapport au village et rivières

Description du Site :



Activité principale :

Activité secondaire :

Appartenance (lignage, village, famille,...) :

Période d'activité :

Nombre de travailleurs :

Valeur (UTM)

Nb :

X :

Y :

Altitude :

Commentaires :

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

QUELQUES RELEVES GPS

ID	Nom du Point	UTM	X	Y	Altitude
19	Abele	33	245415	294839	669
20	Aijkj	32	780099	426223	718
21	Akakchf	33	246755	294485	683
22	Akom Doum	33	243688	284991	654
23	Akom2	33	243878	284819	653
24	Alen	33	243436	286881	685
25	Alen 2	33	243198	286468	647
26	Alen4	33	242837	286824	622
27	Assan Avene	33	241903	283180	610
28	Azchf	33	245132	295550	699
29	Bitamakomzaman	33	246327	292920	722
30	Bitotol	33	244994	293688	729
31	Campchs	33	247583	288474	707
32	Campnd	33	247651	288443	711
33	Chf Djop	33	240218	288704	624
34	Chfnkan	33	240972	295065	651
35	Chmpbakapades	33	242400	289777	639
36	Delim Fcdjoumd	33	243511	285462	640

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

37	Djop Melen	33	239897	287624	614
38	Ebebeyin	33	241711	287542	621
39	Esep	33	241627	289154	641
40	Fcomrivndamebn	33	245804	293854	653
41	Lbnqoudou	33	247334	288510	749
42	Lc29	33	246815	291309	683
43	Lcfcmindjeng	33	243711	288493	655
44	Leondebase	33	246936	290320	680
45	Lim Doum Avene	33	241947	284790	668
46	Lim FC Djak	33	242620	288140	648
47	Limaktgmink	33	240812	290375	644
48	Limfcdj	33	246905	290300	696
49	Limffcomnkan	33	246762	290280	722
50	limite F Cdgop	33	243871	287508	677
51	Limrivfcnkan	33	246616	290195	669
52	Lono	33	240832	290517	624
53	Mbout Doum	33	242012	285078	664
54	Mbout Mevos	33	244378	284908	652
55	Mekok	33	241096	288037	618
56	Mekom	33	245564	294115	684
57	Mekomakak	33	246241	293522	708
58	Mekomentakz	33	246238	293538	724
59	Mekosi	33	240453	291056	648
60	Messan	33	240480	288991	610

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

61	Messeng	33	241344	289165	669
62	Midjen 2	33	244588	287562	674
63	Midjen Centre	33	244259	287913	678
64	Minkoo	33	239807	291526	683
65	Moabcpe	33	246924	290003	669
66	Ndamebem	33	241858	290259	636
67	Nkan	33	241095	282317	642
68	Nkol	33	243008	288377	687
69	Ntotok	33	243280	286013	620
70	Otongseng	33	242692	288488	649
71	Pfnllc05	33	247260	288536	754
72	Pistnkan	33	247109	288533	730
73	Pont Miete Ave	33	241776	282986	615
74	Prospecteurs	33	247864	288253	673
75	Roche Akom	33	244084	284789	669
145	Alat	33	242257	274661	627
146	Alat1	33	248373	274250	613
147	Alat3	33	247391	274777	615
148	Alat4	33	246601	275545	611
149	Alat5	33	245358	274922	638
150	Ancien Cam Bak	33	245856	279411	636
151	Ay7	33	241170	282804	634
152	baka Myos O	33	249028	293817	665
153	Bindoumba	33	241424	275718	619
154	Caban Alat	33	247563	274405	620
155	Cabane My	33	251965	290300	669

156	Camp C &P	33	CTC 240336	288887	659
157	Carefr	33	Centre technique de la Forêt Communale 248795	287814	756
158	Carf	33	242641	273306	611
159	Case My2	33	252807	289296	700
160	Chef Bak Cacao	33	241860	281531	617
161	Dbut Rte	33	246720	294552	692
162	Debut	33	246779	272752	625
163	Doum	33	240032	286300	613
164	Ef1	33	252281	292133	699
165	Ef2	33	252344	292022	690
166	Ef3	33	252414	291880	677
167	Efoulan	33	252232	293084	666
168	Eleng	33	248276	293498	676
169	Elg1	33	249042	288496	693
170	Elg2	33	251223	287679	692
171	Elg3	33	251429	287782	712
172	Essong	33	240047	279489	686
173	Ezang	33	249042	288440	693
174	Fin Mfin1	33	247089	277380	644
175	Fin Rte	33	249554	287897	702
176	Limite S/o	33	252180	292226	695
177	Lm Fc2 Eleng	33	248874	291192	673
178	Lp Int	33	246237	279095	623
179	Lp Inv	33	246811	277784	650
180	Lp Iv Am	33	252381	291340	680
181	Lp2 IV AM	33	252005	289894	665
182	Ly In Am	33	249217	289882	647
183	Mansher Camp2	33	243774	281007	632
184	Mb1	33	246864	272806	627

CTFC

Centre technique de la Forêt Communale

185	Mb2	33	246992	272779	630
186	Mban1	33	247253	272888	631
187	Mbn3	33	247546	272895	638
188	Meban I	33	243079	271884	628
189	Mendoung	33	251140	293761	657
190	Mey 1	33	252010	290383	663
191	Meyos Obam	33	248803	293701	680
192	Mfem	33	240942	281353	619
193	Mfem Bak Fin	33	241926	281500	644
194	Mfem baka	33	240992	282102	624
195	MfemMansher	33	243989	280623	639
196	Mfem1	33	247003	277636	638
197	Miete Riv	33	248111	274150	602
198	Miete Riv Mfem	33	243052	281161	629
199	Moabi	33	248870	290515	663
200	Moabi 1	33	249176	289208	665
201	My 7 Cacao	33	249522	290873	694
202	My2	33	252812	289118	719
203	My3	33	252945	288986	718
204	My4	33	252654	288901	711
205	My5	33	251641	287955	714
206	My6	33	251233	290069	710
207	My7	33	249372	290956	684
208	Pfnl	33	248976	290988	681
209	Pfnl Onval	33	249218	289881	649
210	Pym Meban	33	242835	272642	613
211	Riv Bevaa	33	247766	273609	600
212	Riv Ngoudou	33	249110	289615	651
213	Riv oton Bisa	33	244775	279753	616